

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

DPEF exercice 2020



#stratégie
soutenable

#écoute des
parties prenantes

#intelligence collective

#innovation

#sens du service

#vision responsable

#respect des
engagements

#éthique

1. LE GROUPE BRL : UNE EXPERTISE
COMPLÈTE POUR RÉPONDRE AUX
DÉFIS DES TERRITOIRES

p4

2. LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
DE L'ENTREPRISE, UN LEVIER DE
LA STRATÉGIE DU GROUPE

p20

3. LIMITER L'IMPACT
DE NOS ACTIVITÉS SUR
L'ENVIRONNEMENT

p26

4. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ÉPANOUISSEMENT DE NOS
COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

p42

5. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES EN AGISSANT AVEC ÉTHIQUE

p53

6. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INDICATEURS
DE PERFORMANCE DU GROUPE BRL

p66

7. SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE
ET DU PÉRIMÈTRE DE REPORTING

p69



*Ensemble, nous pouvons changer
le cours des choses*

Sommaire

Avant propos

1. Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires	4
1.1. Un modèle d'affaires structuré au profit du triptyque : Eau, Environnement, Développement.....	4
1.2. L'organisation du Groupe.....	6
1.2.1. Une complémentarité de métiers et savoir-faire au service de ses clients.....	6
1.2.2. Le Groupe BRL en chiffres.....	12
1.3. Les principaux clients du Groupe.....	14
1.4. Une gouvernance dynamique et impliquée.....	14
1.5. Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes.....	16
1.6. « Horizon 2020 » : la vision stratégique pour accompagner les challenges du Groupe.....	16
1.6.1. Un plan stratégique à fort enjeux.....	16
1.6.2. ... Associé à un modèle économique et des objectifs de développement ambitieux.....	17
1.6.3. Notre stratégie « Horizon 2020 » totalement déployée.....	17
1.7. Faits marquants 2020.....	18
2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, un levier de la stratégie du Groupe	20
2.1. Présentation de la politique RSE.....	20
2.2. Une démarche RSE complétée par des Systèmes de Management de la Qualité.....	23
2.3. Identification des principaux risques RSE.....	23
2.3.1. Méthodologie d'analyse et d'identification des principaux risques RSE.....	23
2.3.2. Présentation des risques prioritaires.....	23
3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement	26
3.1. Empreinte environnementale.....	26
3.2. Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités.....	33
3.3. Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité.....	39
4. Assurer le développement et l'épanouissement de nos collaboratrices et collaborateurs	42
4.1. Conditions de travail des salariés.....	42
4.2. Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social.....	47
4.3. Egalité de traitement, diversité & inclusion.....	50
5. Contribuer au développement des territoires en agissant avec éthique	53
5.1. Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires.....	53
5.2. Sécurité et confidentialité des données.....	59
5.3. Loyauté des pratiques.....	62
6. Présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL	66
7. Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting	69

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

DPEF exercice 2020



Jean-François BLANCHET
Directeur général du Groupe BRL

Avant-Propos

Le Groupe BRL a établi une **Déclaration de performance extra-financière (DPEF)** dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, qui assure la transposition en droit français de la directive RSE (directive 2014/95/UE) relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises. Elle constitue une annexe du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration pour l'information de l'Assemblée générale des actionnaires en vue de l'approbation des comptes annuels.

Cette déclaration vise à présenter les mesures prises au sein des entreprises pour identifier et prévenir les atteintes sociales, sociétales et environnementales liées à leurs activités, dans le cadre d'une obligation de moyens. Ce cadre réglementaire, désormais en place depuis plusieurs années, privilégie une approche par les risques et aspire à la publication d'informations pertinentes en lien avec les enjeux matériels des entreprises.

Ainsi, cette déclaration, sauf mention contraire, concerne la maison-mère BRL et l'ensemble de ses filiales de droit français consolidées en intégration globale, à l'exclusion des exceptions notamment précisées dans la note méthodologique annexée à cette déclaration.

Le Conseil d'administration et la Direction générale de BRL, conscients de l'impact des activités sur l'aménagement et le développement territorial, l'utilisation responsable des ressources et la préservation de la biodiversité, ont inscrit le développement durable et l'adaptation au dérèglement climatique dans les priorités stratégiques du Groupe.

Ils ont en conséquence placé ces enjeux au cœur du projet de transformation de la stratégie « BRL Horizon 2020 » qui se termine avec l'exercice 2020 sur un bilan positif avec une trajectoire d'amélioration continue. Le Groupe s'est ainsi résolument engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et de respect des engagements pris auprès de ses parties prenantes dont il rend notamment compte au travers de cette déclaration.

1. Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires

1.1. Un modèle d'affaires structuré au profit du triptyque : Eau, Environnement, Développement

Créé en 1955, le Groupe BRL participe aux côtés des acteurs locaux à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne ainsi qu'à des projets structurants, en France et à l'International, d'aménagement hydraulique et de développement des territoires.

La **vocation du Groupe** est de proposer des **solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité**, en s'appuyant sur les métiers de chaque société du Groupe :

- » **Concessionnaire et maître d'ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- » **Ingénieur-conseil**.
- » **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement**.
- » **Création, entretien** d'espaces verts et pépiniériste (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un **trio de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et d'exploitation**, avec une expérience de plus de **65 ans d'interventions** sur le territoire régional et à l'International.



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE EN 2020

NOS VALEURS : ce qui nous mobilise

Intelligence collective orientée Innovation	Actionnaire responsable, vision des futurs pour une stratégie soutenable	Ethique, respect des engagements, sens du service	Ecoute des parties prenantes
--	---	--	-------------------------------------

RESSOURCES

Nos Parties Prenantes Internes

- Exploitants du service public BRLE
- Filiales du groupe et participations
- Instances représentatives du personnel
- Salarié.e.s

Ressources Humaines : 789 collaborateurs. trices (périmètre Monde) et 661 (périmètre France)	Ressources naturelles et infrastructures : 193 Mm ³ prélevés	Autres ressources : matières premières et fournitures Energie électrique consommée 80 745 MWh	Ressources Financières : taux d'endettement 2020 6,1%
--	---	---	--

Nos Parties Prenantes Externes

- Actionnaires
- Administrateurs. trices
- Associations environnementales et ONG
- Client.e.s
- Collectivités territoriales/ EPCI
- Autorité organisatrice du service public - Région Occitanie
- Financeurs institutionnels
- Institutions publiques
- Médias
- Organismes bancaires et financiers
- Organismes tiers auditeurs/ certificateurs
- Prestataires et fournisseurs
- Usagers
- Riverains des aménagements et des ouvrages

Promouvoir l'aménagement durable et soutenable du territoire vers les transitions écologiques et énergétiques, en intégrant les évolutions générationnelles et la transformation digitale :

Investisseur, Aménageur Régional et Concessionnaire du Service Public



Ingénierie de l'eau et de l'environnement



Exploitation de grands ouvrages et services publics de l'eau



Végétalisation du cadre de vie



Notre performance Sociale

33,2 % de femmes et 37,7 % de femmes cadres
5 % d'apprentis/ alternants
Intéressement et participation : 80,4% du REX consolidé

Notre performance Environnementale

98,22 % des eaux de surface renouvelables utilisées pour le RHR

Notre performance Sociétale : Solidarité, territoires et culture

Mécénat: 0,5% du CA de BRL Holding
Parrainages : 2 personnes accompagnées
3 stagiaires de collèges/lycées

Notre performance Economique

CA consolidé : 78,4 M€
RN consolidé : 1,435 M€
Investissement sur le RHR : 37,8 M€
122 Mm³ d'eau brute distribués sur le RHR

1.2. L'organisation du Groupe

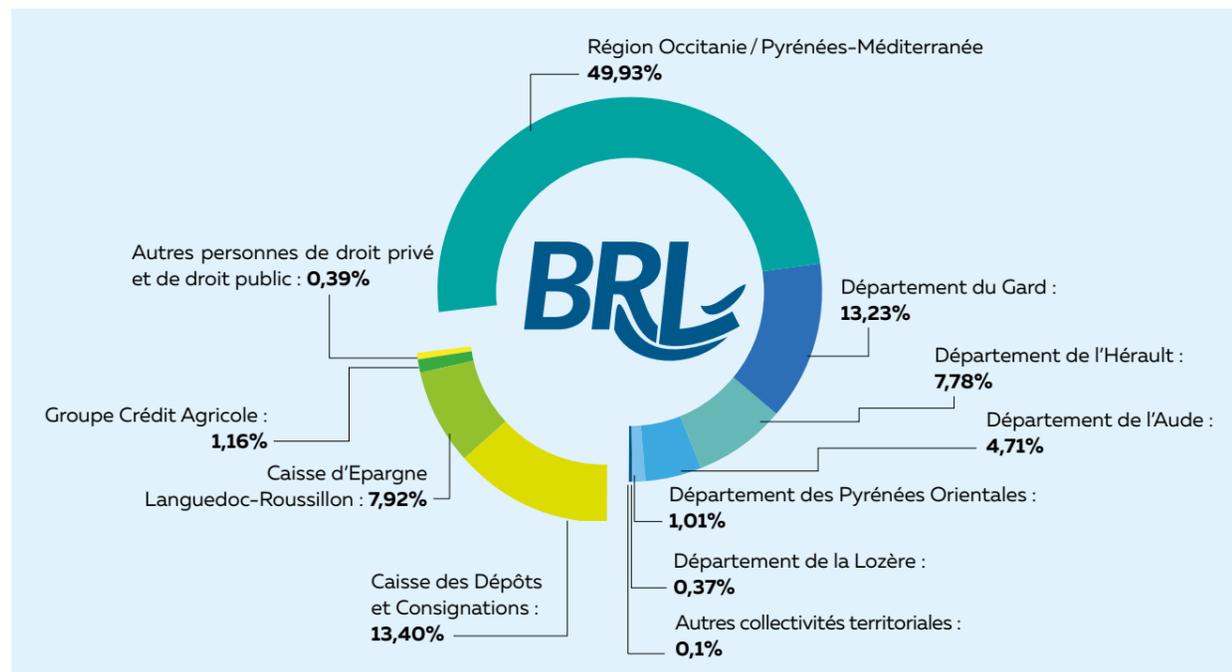
1.2.1. Une complémentarité de métiers et savoir-faire au service de ses clients

BRL, la maison-mère du Groupe est une société anonyme d'économie mixte locale dont le capital est majoritairement détenu par des intérêts publics : la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et les Départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, de la Lozère et diverses collectivités et organismes de droits publics.

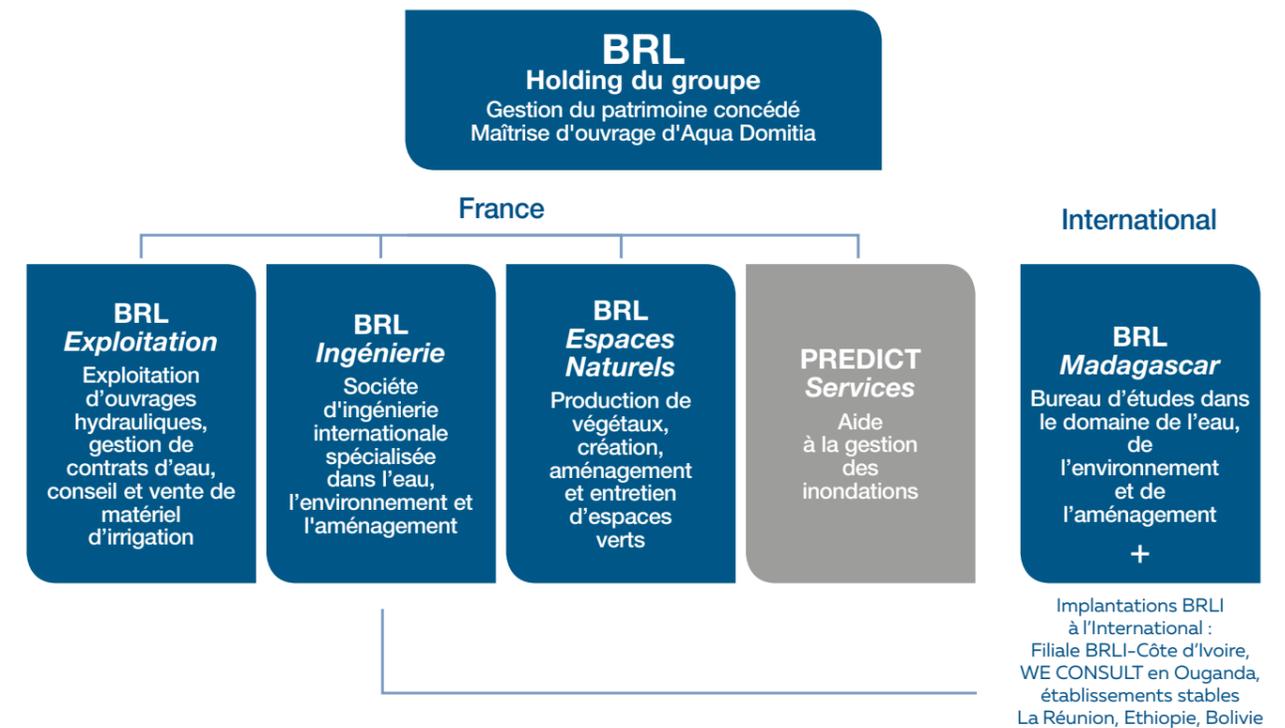
Organigramme juridique du Groupe BRL - Répartition du capital

Total collectivités territoriales : **77,13%**

Total autres actionnaires : **22,87%**



Le Groupe, de la taille économique d'une **ETI** (Entreprise de Taille Intermédiaire), se compose de **PME** (Petites et Moyennes Entreprises) lui conférant ainsi une agilité particulière pour proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients :



BRL détient 100 % du capital social de BRL Exploitation, de BRL Espaces Naturels et de BRL Madagascar, et 99,66 % de BRL Ingénierie (les 0,34 % restants sont détenus par des personnes physiques salariées ou anciennement salariées de BRL Ingénierie). Par ailleurs, BRL Ingénierie détient 100 % de BRL Ingénierie-Côte d'Ivoire et de la société « We Consult » en Ouganda, ainsi que des établissements stables à La Réunion, en Ethiopie et en Bolivie.

La gestion et le développement de grandes concessions hydrauliques

- BRL, maison-mère du Groupe assure 3 missions principales :

- » Elle est concessionnaire du grand **Réseau Hydraulique, propriété de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, dont le patrimoine est évalué à plus de 2 milliards d'euros**. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'Etat. BRL assure la **maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension** de ce réseau et met en œuvre notamment le **programme « Aqua Domitia »**, lancé par la Région Occitanie afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le Sud Audois.
- » Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités.
- » En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication et services généraux) qui vient en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional



La production et la distribution d'eau et l'appui à une irrigation plus économe en eau

- BRL Exploitation est la filiale métier « **Gestion des services d'eau** ».

- » Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (4 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 000 km de conduites enterrées, 92 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actif de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la Région Occitanie). Cet affermage constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires.
- » A partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 et 140 Millions de m³ d'eau sous pression. Cette ressource permet d'alimenter plus d'1,5 millions de personnes en été, près de 5 000 agriculteurs, 6 000 particuliers et 150 entreprises.
- » BRLE met son expertise et son savoir-faire (études, travaux, conseil et vente de matériel d'irrigation) au service d'une irrigation plus responsable et économe des ressources en eau. BRLE a, par ailleurs, diversifié ses activités dans 4 domaines : prestation de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de Collectivités, participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et de leurs services associés, vente et installation de matériels d'irrigation, et prestations de services publics d'eau brute. Hors Région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, dont notamment Devesset, Saint Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Naussac dans la Loire, Lavalette à Saint Etienne, La Caserne au Mont Saint Michel avec VEOLIA.

L'ingénierie de l'eau, de l'environnement et du développement

- BRL Ingénierie est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** ».

- » Elle intervient d'une part au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part comme bureau d'études en France et à l'International dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du 21^{ème} siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, et l'appauvrissement des sols, etc.
- » Son savoir-faire est regroupé autour de 10 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) : "eau potable et assainissement", "ouvrages hydrauliques et transferts", "eau agricole et sécurité alimentaire", "eau et risques", "gestion intégrée des ressources en eau", "mer et littoral", "navigation et ports", "évaluation environnementale", "gestion de la biodiversité et développement durable" et "développement territorial".
- » BRL Ingénierie est membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International, et ses interventions sur des projets emblématiques lui ont valu d'être référencé par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux.
- » Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur une filiale à Abidjan (la société BRLI Côte d'Ivoire), sur une autre en Ouganda (la société « We Consult », bureau d'études racheté dans le courant de l'année 2019), ainsi que sur des établissements « stables » (en Bolivie et en Ethiopie). Ses équipes interviennent également en concertation avec BRL Madagascar.

- BRL Madagascar est une filiale de BRL, de droit malgache, spécialisée en ingénierie territoriale et basée à Antananarivo. Elle intervient seule ou avec BRL Ingénierie sur les thématiques liées à l'eau, à l'environnement, à l'aménagement et au développement. BRL Madagascar détient par ailleurs 60 % d'une société de droit malgache, « BEST », spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.

La production végétale, la valorisation et l'entretien du paysage

- BRL Espaces Naturels est la filiale métier « **végétal et espaces verts** ».

- » Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les 5 plus importantes entreprises de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie

Contributions aux Objectifs de Développement Durable : des solutions pragmatiques à forte valeur ajoutée profitables à tous

Mobiliser nos savoir-faire ...

en développant nos métiers et nos compétences...



Investisseur – Maître d’ouvrage – Holding :

Stratégie du Groupe

Opérateur de grands aménagements hydrauliques pour les collectivités publiques

Gestion d’actifs à long terme dans les secteurs de l’eau, l’énergie et l’environnement

Exploitant :

Gestion de grands ouvrages hydrauliques

Exploitant des services publics d’eau brute, d’eau potable et d’assainissement

Ingénieurs – Conseil :

Activités bureau d’études en France et à l’International dans les domaines de l’eau, l’environnement, la biodiversité, et l’aménagement du territoire

Gestionnaire des espaces verts :

Activités végétales et espaces verts : entretien paysager, pépinières

Supports Groupe :

Sécurisation des processus sensibles

Maîtrise des risques

Mutualisation des pratiques

Politique de ressources humaines au service de la performance

Sécurité juridique du groupe et des dirigeants

Principes de compliance

Démarches qualité, sécurité, environnement et responsabilité sociétale

Système d’information répondant aux besoins des métiers et à la stratégie du Groupe

Conditions financières, matérielles et d’hébergement de travail

Développement de la marque Employeur

Notoriété et réputation du Groupe et de ses activités

... pour bâtir des solutions durables avec nos parties prenantes,

dans les domaines de l’eau, l’environnement et la biodiversité en Occitanie, en France et à l’International...

Maître d’ouvrage et concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR) pour la Région Occitanie : gestion du patrimoine, sûreté des installations

Sécurisation de l’alimentation en eau : réalisation du programme d’investissements Aqua Domitia et des réseaux de desserte hydroagricole

Maîtrise d’ouvrage des travaux de modernisation et d’extension du RHR

Conception, réalisation, gestion et exploitation d’infrastructures hydrauliques et sécurité des installations (eau brute, eau agricole, EUD, eau potable en gros) : équipement de stockage, transport d’eau, potabilisation, microcentrales, périmètres irrigués, distribution d’eau

Prestations d’exploitation de services publics d’eau brute et d’eau potable et assainissement : gestion qualité des eaux, maintenance du cycle de l’eau, relations clients-abonnés

Savoir-faire et expertises hydrauliques au service d’une irrigation et d’une consommation d’eau responsable et économe en ressource en France et à l’International: études de faisabilité, maîtrise d’œuvre, assistance à Maîtrise d’Ouvrage, expertise et conseil, vente de matériel d’irrigation

Aménagement, gestion et entretien de grands espaces paysagers, production de végétaux ornementaux du Sud de la France

IMPACT

... en respectant les populations, l’environnement et les générations futures

En intégrant les Objectifs du Développement Durable, en ayant conscience de ceux que nous impactons le plus



En pensant l’aménagement territorial en triple A :

- » **A**nticipation des besoins en eau
- » **A**daptation au changement climatique
- » **A**cceptation des solutions et projets

Promouvoir les démarches participatives avec les parties prenantes locales et en associant les citoyens

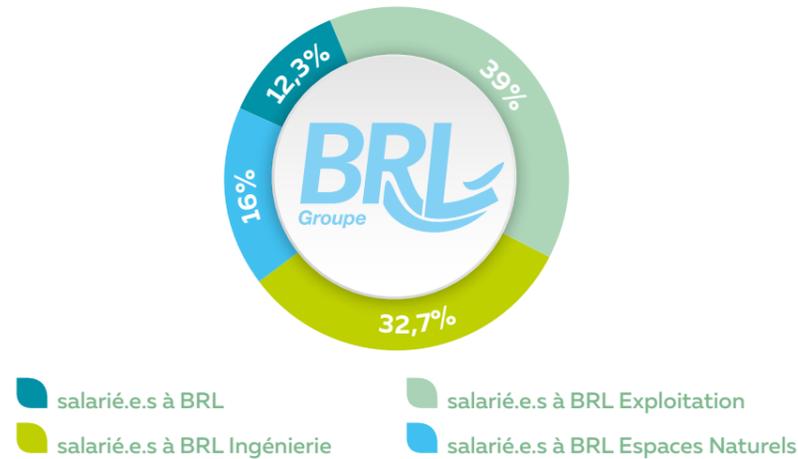
1.2.2. Le Groupe BRL en chiffres

Effectifs France et International

- L'effectif du Groupe BRL au 31 décembre 2020 est de 789 salarié.e.s, répartis de la façon suivante :

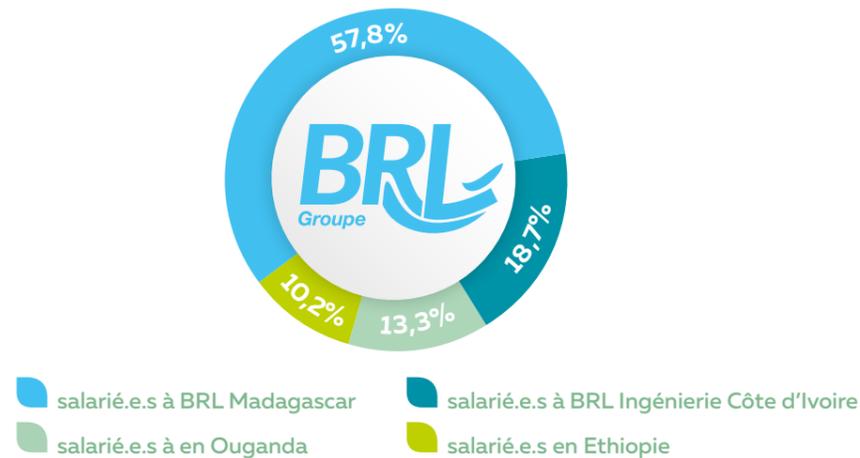
661 salarié.e.s sur le périmètre France dont 81 salarié.e.s à BRL, 258 salarié.e.s à BRL Exploitation, 216 salarié.e.s à BRL Ingénierie, et 106 salariés à BRL Espaces Naturels.

Répartition des effectifs en France



128 salarié.e.s basés à l'International dont 74 salarié.e.s à BRL Madagascar, 24 salarié.e.s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire, 17 salarié.e.s en Ouganda, et 13 salarié.e.s en Ethiopie.

Répartition des effectifs à l'International



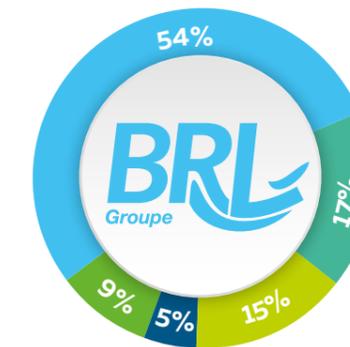
Répartition du chiffre d'affaires du Groupe

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 78,4 M€ (pour un résultat net consolidé de 1,435 M€), dont 11,9 M€ à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 84,8 % en France, dont 75,4 % en Région Occitanie, et 15,2 % à l'export, dont 12,7 % en Afrique, 0,8 % en Méditerranée et Moyen Orient, 0,2 % en Asie/Extrême Orient, et 1,5 % dans d'autres pays.

La vision des administrateurs et de la Direction Générale du Groupe consiste à disposer de compétences et d'expertises couvrant l'ensemble du spectre de l'eau, en particulier la modélisation des ressources en eau, la gestion des usages de l'eau, la création et l'exploitation d'infrastructures hydrauliques, d'ouvrages en secteur littoral et en milieu marin, la gestion des écosystèmes et la préservation des milieux aquatiques, des rivières et des zones côtières.

Les compétences et expertises s'adressent aussi bien à des études ciblées qu'à des démarches prospectives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ou des études économétriques et d'évaluation des politiques publiques.

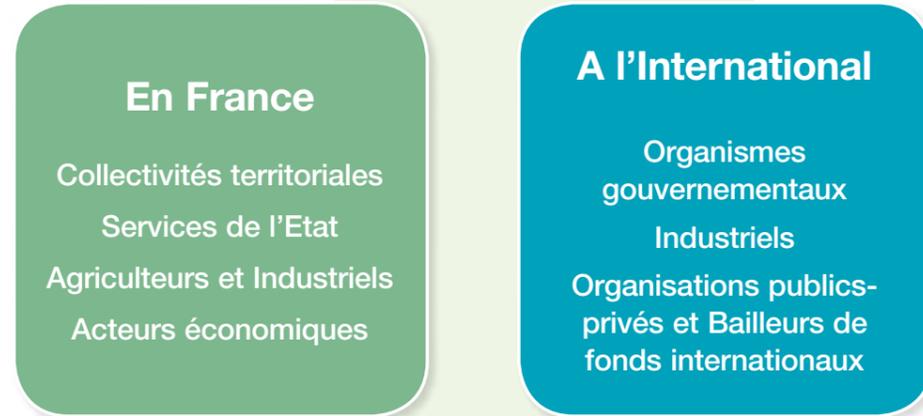
La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :



- 54 % pour la vente d'eau dont 38,2 % d'eau agricole, 27,6 % d'eau potable, 20,5 % d'eau à usage industriel, et 13,7 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture) ;
- 17 % pour les travaux, mandats, et autres études France ;
- 15 % pour les études et autres ventes export ;
- 5 % pour la vente de matériel d'irrigation et d'énergie ;
- 9 % pour les Espaces verts (entretien de parcs et jardins et vente de végétaux).

1.3. Les principaux clients du Groupe

Les **grands clients** du Groupe BRL sont principalement :



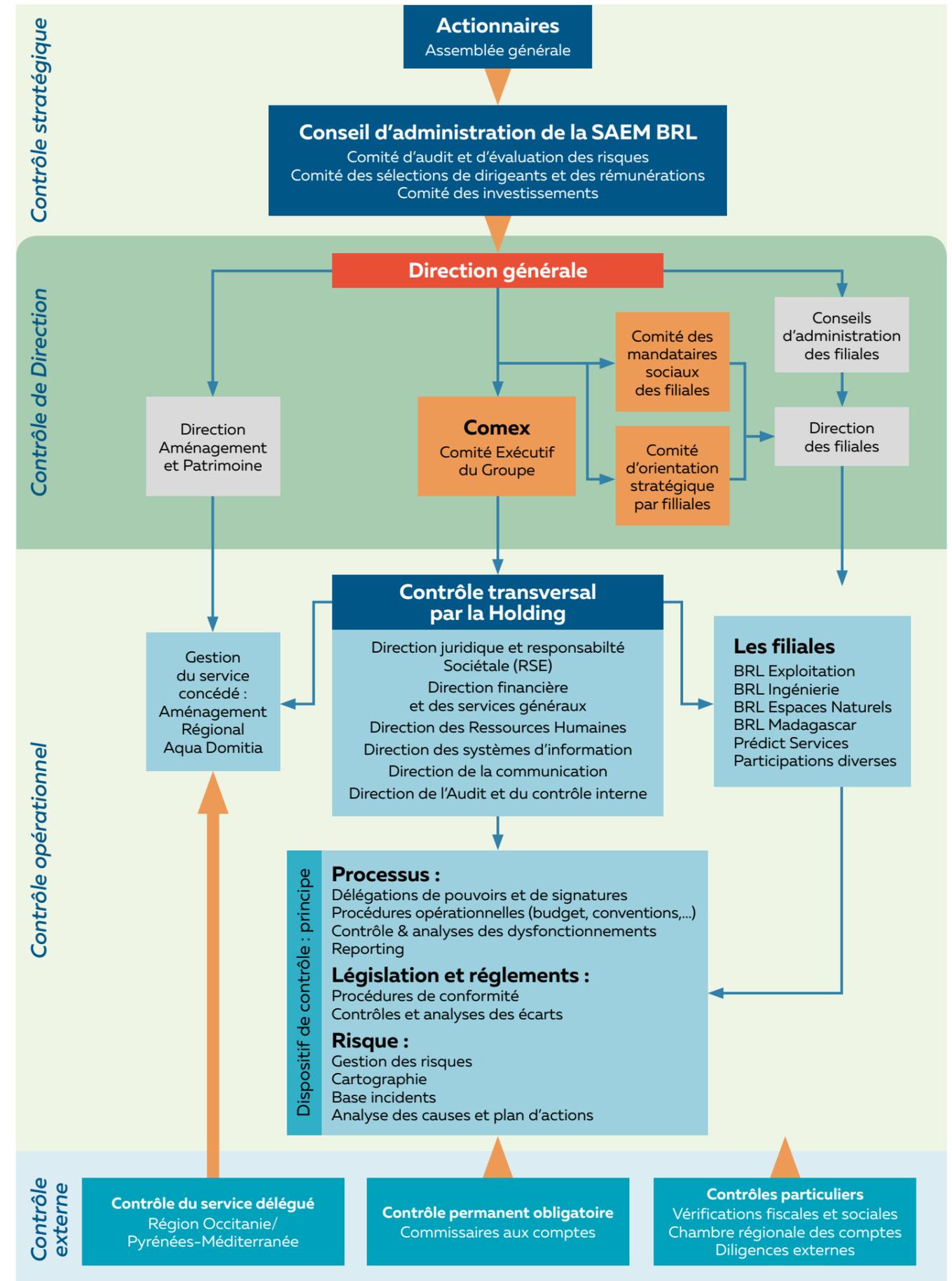
La typologie de clients varie selon les métiers du Groupe :

- » **BRL** : la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est le client principal de la maison-mère (plus de 90 % du CA) avec, à la marge des activités de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de concessions pour le compte de collectivités de l'Occitanie.
- » **BRL Exploitation (BRLE)** : cette filiale agit majoritairement en qualité de société fermière de BRL pour l'exploitation du RHR qui représente plus de 70 % de son CA (distribution d'eau agricole et d'eau brute aux agriculteurs, collectivités et industriels). Les autres clients sont principalement des collectivités territoriales pour la gestion de services d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement ou l'exploitation de grandes infrastructures hydrauliques sur le territoire national français.
- » **BRL Ingénierie (BRLI)** : cette société a réalisé 50 % de son chiffre d'affaires en 2020 à l'International pour des clients principalement publics ou parapublics financés par des fonds d'Etat ou des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, Agences Française de Développement, Banque Européenne de Reconstruction et Développement, Banque Africaine de Développement, etc.). L'activité France est assurée principalement auprès de collectivités territoriales dans le cadre d'appels d'offres publics et plus marginalement auprès d'opérateurs privés spécialisés dans les métiers de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie.
- » **BRL Espaces Naturels (BRLN)** : la clientèle de BRLN est concentrée sur les régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur. Elle est composée de collectivités et d'aménageurs publics ou privés, pour lesquels la filiale réalise des travaux, et qui s'approvisionnent en végétaux auprès de ses pépinières.

1.4. Une gouvernance dynamique et impliquée

Pour garantir le respect de ses obligations et de ses engagements auprès des parties prenantes, le Groupe BRL a défini depuis 2013 une gouvernance globale. Elle intègre 4 niveaux de contrôle et renforce la concertation avec la communauté des administrateurs (3 comités spécialisés rapportant au Conseil d'administration).

Dispositif de Gouvernance du Groupe BRL



1.5. Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes

Le Groupe BRL entretient un dialogue régulier et créateur de valeur partagée avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il considère comme de véritables partenaires. Dialoguer avec ses parties prenantes est donc indispensable pour s'assurer d'identifier leurs besoins et leurs attentes, dans une optique de réponse à des enjeux communs, comme le démontrent certains exemples figurant dans les chapitres suivants de la présente DPEF.

1.6. « Horizon 2020 » : la vision stratégique pour accompagner les challenges du Groupe

1.6.1. Un plan stratégique à fort enjeux...

Une stratégie axée autour de 4 enjeux sociétaux majeurs :

- » L'adaptation au **changement climatique** : enjeux portant sur les besoins en eau, les ressources et les énergies renouvelables ainsi que sur les nouveaux aménagements ;
- » La **croissance de la population mondiale** avec un accroissement démographique permanent et saisonnier, constaté également au niveau local en région Occitanie (enjeux en matière de développement de l'agriculture irriguée, de renforcement de l'accès à l'eau potable, et de développement et d'assainissement) ;
- » Le **développement des nouvelles technologies** (enjeux en lien avec le développement de nouveaux systèmes d'information sur l'eau, le monitoring des services publics et la maîtrise des coûts des services) ;
- » Le **ralentissement de la croissance** et l'entrée dans un **nouvel âge économique** (enjeux liés à la raréfaction des financements publics et à la réassurance des risques).

Articulée autour de 3 grandes priorités :

- » **Investir 100 M€ en 3 ans en faveur du projet « AQUA DOMITIA » et de nouveaux réseaux hydroagricoles**, en accord avec la nouvelle gouvernance territoriale.
- » **Intensifier le développement à l'export (afin d'atteindre 20 % du CA consolidé du Groupe)** et stabiliser les activités réalisées sur le marché national.
- » **Adapter en permanence le modèle du Groupe dans une dynamique de transformation** en lien avec :
 - **Les nouveaux enjeux sociétaux** : changement climatique, entreprise citoyenne, transition écologique et énergétique ;
 - **Les évolutions générationnelles et culturelles** ;
 - **La nouvelle donne économique**, concurrence intense sur le marché en France avec une baisse constatée en volume et en marge ;
 - **L'évolution digitale** : mutations technologiques des systèmes d'informations et de traitement des données, sécurisation des systèmes numériques et informatiques, protection des données personnelles.

Avec des objectifs stratégiques spécifiques pour les 3 grands marchés :

- » **Région Occitanie** : continuer de développer notre position et d'investir sur le RHR afin, en particulier, d'achever la seconde phase du programme « Aqua DOMITIA », et de développer nos activités en réponse aux grands enjeux de l'eau et de l'environnement de l'Occitanie méditerranéenne ;
- » **France** : maintenir notre positionnement et consolider nos marges ;
- » **Export** : développer notre positionnement en ingénierie avec une priorité sur le modèle de croissance interne et des développements ciblés en croissance externe.

Cette stratégie est ensuite déclinée par plan d'affaires dans chacune des sociétés du Groupe.

1.6.2. ... Associé à un modèle économique et des objectifs de développement ambitieux

L'objectif principal inscrit dans la stratégie « BRL Horizon 2020 » est de stabiliser l'activité du Groupe autour d'un chiffre d'affaires consolidé d'environ 75 M€ en année moyenne, hors effets exceptionnels.

Le modèle de développement privilégié est donc centré sur une démarche de croissance interne, avec marginalement des acquisitions de structures d'ingénierie à l'International pour asseoir son développement sur des régions à potentiel (Afrique et Amérique Latine).

La stratégie de développement associée se matérialise, en lien avec les axes stratégiques globaux du Groupe, par une logique de conquête de nouveaux marchés, seul, ou selon l'opportunité business, en collaboration avec des partenaires cotraitants sur d'autres secteurs économiques permettant d'élargir les opportunités de prospection. Cette orientation concerne aussi bien les opérations en France qu'à l'International lorsque les cahiers des charges des clients font appel à des approches ensemblières.

Dans une démarche d'enrichissement de l'offre de services et d'expertises à forte valeur ajoutée, le Groupe BRL, et plus particulièrement sa filiale BRL Ingénierie peut alors faire appel à des prestataires internationaux spécialisés français ou étrangers (consultants « free-lance ») pour enrichir les compétences et renforcer la pluridisciplinarité des équipes.

Cette agilité de management de projet permet au Groupe BRL de valoriser son savoir-faire d'agrégation de compétences, d'accroître son sens de l'innovation et ainsi de se positionner sur une large gamme d'appels d'offres.

1.6.3. Notre stratégie « Horizon 2020 » totalement déployée

L'année 2020 restera une année riche en événements. La pandémie mondiale causée par le virus de la Covid-19 a profondément bouleversé le paysage économique et les pratiques de travail. Dans ce contexte particulier, le Groupe BRL a fait preuve de résilience pour clôturer sa stratégie « Horizon 2020 » sur un bilan positif, en atteignant l'ensemble des objectifs stratégiques qu'il s'était fixé pour la période 2017-2020.

En accord avec ses engagements, le Groupe BRL a fortement contribué au développement du Réseau Hydraulique Régional (RHR), en investissant aux côtés de la région Occitanie au travers du programme « Aqua Domitia ». Les investissements consentis ont notamment permis de moderniser les équipements et les ouvrages, et de renforcer la maintenance du réseau.

Conscient du rôle à jouer face aux enjeux environnementaux, BRL a signé en juin 2019 avec la Région Occitanie, une Charte pour une gestion durable de l'Eau sur le RHR. BRL, intervenant en sa qualité de concessionnaire du RHR, apporte ainsi sa contribution au Plan d'intervention Régional pour l'Eau. Les engagements de BRL portent sur 17 orientations stratégiques pour lesquels 27 actions concrètes ont été définies de sorte à sécuriser l'alimentation en eau des territoires du littoral de l'Occitanie et à favoriser une gestion intégrée, économe et responsable des milieux, des ressources et des usages.

Ces actions présentent également un caractère innovant et exemplaire, notamment le système d'information sur l'eau (SIE) à l'échelle du Réseau Hydraulique Régional, préfiguration d'un outil équivalent à l'échelle de la Région. Elles font l'objet d'un point régulier d'avancement avec les services de la Région. Cette Charte participe donc à l'ambition de faire du RHR une vitrine en matière de gestion intégrée de l'eau en zone méditerranéenne.

Objectif également affiché dans la stratégie « Horizon 2020 », le Groupe BRL, par l'intermédiaire de sa filiale BRL Ingénierie, a renforcé sa présence et ses activités à l'International, avec notamment la création de succursales sur le continent africain (Côte d'Ivoire et Ethiopie) et l'acquisition du bureau d'études « We Consult » en Ouganda. L'exportation du savoir-faire et de l'expertise des équipes permet ainsi au Groupe BRL de participer et contribuer à des projets de développement à forte valeur ajoutée.

Enfin, ces trois dernières années ont été l'occasion de mener ou poursuivre de grands projets de transformation au sein du Groupe :

- » Développement des activités de BRL Ingénierie autour de nouvelles offres : WIMES (Water Information Management Ecosystem and Services) ;
- » Renforcement de l'activité affermage Eau Potable de BRL Exploitation ;
- » Restructuration de BRL Espaces Naturels, avec l'appui du Groupe ;
- » Renforcement de la Sûreté, de la Sécurité et de la Maintenance du RHR (travail en collaboration entre BRL, BRL Exploitation et BRL Ingénierie).

En parallèle de ces projets, plusieurs politiques ont été structurées et déployées au sein des différentes sociétés :

- » Une politique d'innovation Groupe et Filiales conduisant à la conception de nouveaux produits ;
- » Une politique digitale au profit des directions Métiers et Supports du Groupe ;
- » Une politique de responsabilité sociétale (RSE) : publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière, actualisation du bilan carbone, élaboration d'un plan de mobilité, etc.

Ces réussites ont été rendues possibles grâce au renforcement des moyens humains, à la montée en compétences des équipes et au bon climat social au sein des différentes filiales du Groupe (signature de nouveaux accords, mise en place d'instances représentatives du personnel CSE et CSEC, etc.).

1.7. Faits marquants 2020

Une année 2020 sous le signe de la Covid-19 : résistance et résilience pour le Groupe BRL

Dans une année marquée par la crise sanitaire et économique, le Groupe BRL et ses équipes ont réagi avec rapidité, efficacité et responsabilité pour faire face et s'adapter aux deux périodes de confinement de la population décidées en mars et novembre 2020, et aux mesures sanitaires décidées par les pouvoirs publics. La solidarité de tout le personnel a également été au rendez-vous tout au long de l'année 2020, avec une mobilisation et une présence continue auprès de l'ensemble des clients (présence limitée mais continue de salariés au siège, dans les agences ou sur les chantiers).

Le Groupe BRL, avec son esprit d'entreprise apprenante, a rapidement capitalisé sur les enseignements de la crise H1N1 de 2009, en activant sa cellule de crise dès le 24 février 2020. Cette initiative précoce a permis à la cellule de crise composée du Comité Exécutif du Groupe, d'agir avec anticipation et de prendre des décisions pertinentes pour la continuité des activités, tout en préservant la santé et la sécurité des équipes.

Ainsi, face à ce défi sans précédent, de par son impact sur les activités du Groupe mais également sur celles de ses clients, le Groupe BRL a fait preuve d'une belle résistance en redéfinissant ses façons d'opérer (télétravail étendu, définition de consignes spécifiques à la Covid-19, investissement dans du matériel de protection, etc.) et en renforçant ses collaborations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette édition 2020 de la DPEF porte donc la signature de la crise COVID-19. Chaque chapitre de cette déclaration précise les conséquences engendrées par la pandémie ainsi que les stratégies mises en place pour y répondre.

Un nouvel indicateur clé de performance « KPI 14 » a été créé pour mesurer en 2020 la résistance et résilience du Groupe face à cette crise sanitaire inédite.

Indicateurs	2020
KPI 14 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint	Groupe : 1,56 % BRL : 1,06 % BRLE : 0,43 % BRLI : 3,30 % BRLEN : 1,06 %
Taux de recours à l'activité partielle et aux gardes d'enfant (en %)	
Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)	100 %

La DPEF 2020 du Groupe intègre ce nouveau KPI afin de suivre le nouvel axe sur la capacité de résilience permettant d'assurer la continuité des activités dans un environnement contraint (cf A.30 du Tableau général des risques partie 2.3.2). Ce « KPI 14 » a vocation à disparaître avec la fin de la crise sanitaire. Il comprend 2 axes :

» Le taux de recours à l'activité partielle :

Le niveau particulièrement faible de ce taux permet de mesurer la capacité d'adaptation du Groupe BRL pour maintenir les activités au plus haut niveau possible en limitant le recours à l'activité partielle et donc à la solidarité nationale. Par sa capacité et sa souplesse d'organisation, le recours à l'activité partielle n'a été mis en place que sur les postes pour lesquels aucune autre solution n'a pu être trouvée. Ce choix volontariste s'inscrit également dans un esprit d'engagement citoyen de ne pas peser trop lourdement sur les finances publiques.

Au-delà, le parti-pris de maintenir le plus de salariés possibles en activité a contribué à la préservation du lien social, et au renforcement d'un sentiment d'appartenance et d'utilité du plus grand nombre de collaborateurs évitant ainsi le sentiment d'isolement et de perte de sens professionnel.

» Taux d'avis favorable sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe :

Cet indicateur permet d'évaluer la qualité du dialogue social pendant la crise sanitaire et le niveau d'acceptation des mesures mises en place par la Direction Générale du Groupe BRL (100 % d'avis favorables dans les CSE de toutes les sociétés du Groupe). Il met en valeur le rôle des représentants du personnel, fortement impliqués aux côtés de la Direction Générale pendant la gestion de crise.

Un Groupe en mouvement malgré la crise : transition vers le nouveau plan stratégique « BRL CAP 2025 »

Malgré la pandémie de la Covid-19, le Groupe BRL a terminé le déploiement de son plan stratégique « BRL Horizon 2020 ». La définition de sa nouvelle stratégie « BRL CAP 2025 » a également été réalisée en 2020. Cette réflexion a fait l'objet d'une co-construction avec le Comité Exécutif (COMEX) du Groupe en janvier 2020. Les orientations de « CAP 2025 » ont été présentées au comité d'audit du 9 avril 2020 et validées lors du conseil d'administration du 28 avril 2020, puis déclinées dans toutes les sociétés.

Cette stratégie « CAP 2025 » a été exposée aux conseils d'administration, ainsi qu'aux CSE de chaque société et en CSEC. Enfin, elle a été présentée en visioconférence à l'ensemble des collaborateurs du Groupe par le Directeur Général en décembre 2020.

Elle s'articule autour d'un socle commun de 6 priorités stratégiques de long terme auxquelles l'ensemble des sociétés du Groupe contribuera :

- » Construire la **RÉSILIENCE** du Groupe face à la crise de la Covid-19 pour rétablir sa trajectoire de croissance en adaptant ses modèles d'affaires Occitanie, France et International et en innovant pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques ;
- » Accélérer l'**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** de l'Occitanie méditerranéenne, en amplifiant les économies d'eau et sécurisant l'accès à l'eau avec un nouveau programme d'investissement du RHR dans le prolongement « d'Aqua Domitia » ;
- » Devenir un Groupe à **ÉNERGIE POSITIVE en 2030**, en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que la consommation en énergie du Groupe ;
- » **ACCOMPAGNER** les projets de transformation de nos clients et améliorer leur expérience des usages de l'eau en proposant des solutions bas carbone, d'économie d'eau, de préservation de la biodiversité et des systèmes d'information environnementale et territoriale ;
- » **TRANSFORMER** le Groupe en un acteur intégré et digitalement orienté de la résilience climatique dans les métiers de l'aménagement territorial, de l'ingénierie et de l'exploitation de services publics des secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ;
- » Atteindre la **NEUTRALITÉ CARBONE** du Groupe pour 2030, en réduisant et compensant nos émissions de carbone.

2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : un levier de la stratégie du Groupe

2.1. Présentation de la politique RSE

Une approche prospective agile et durable

Dans le cadre du déploiement de son projet stratégique, le Groupe BRL, par sa vocation et ses missions, accorde une attention particulière à la soutenabilité de son modèle économique ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'impact territorial de ses activités. Cette attention et cette vigilance sont définies dans la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, avec une forte mobilisation du Comité exécutif du Groupe, du management et des salarié.e.s comme l'illustrent les rapports d'activités.

La dynamique de projet portée par BRL pour l'avenir s'inscrit dans une logique de « Triple A » :

- » **A**...pour **Anticipation** ;
- » **A**...pour **Atténuation et Adaptation au Changement Climatique** ;
- » **A**...pour **Acceptation** des projets par les parties prenantes locales.

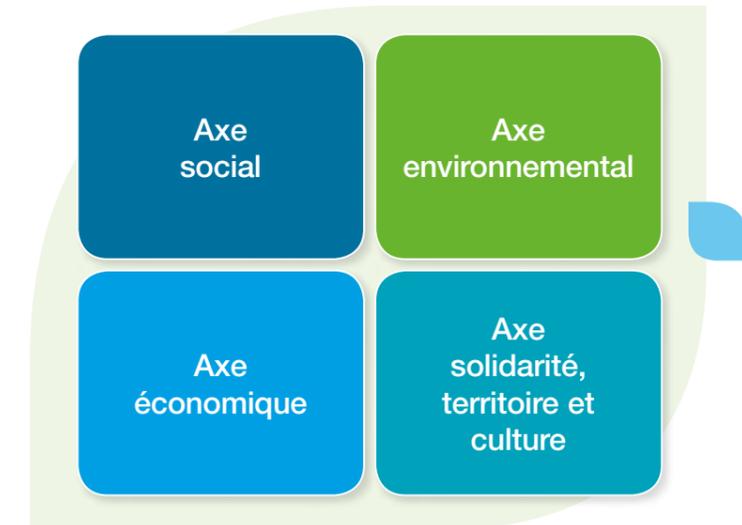
Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

A titre d'exemple, le Groupe BRL s'organise dès à présent pour anticiper la nouvelle réglementation sur la Taxonomie Verte. Cette législation s'inscrit dans le cadre plus large du Green Deal de l'Union européenne, et définit une liste d'activités économiques ainsi que des seuils de performance (« Technical Screening Criteria »), qui mesurent la contribution de ces activités à 6 objectifs environnementaux. Les deux premiers objectifs sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique devront être pris en compte dans les Déclarations de Performance Extra-Financière de l'exercice 2021 publiées en 2022.



Une structuration autour de 4 axes majeurs

Déoulant de la stratégie du Groupe, la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale est établie dans le respect des principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Déployée depuis 2015, elle fixe 4 axes prioritaires d'intervention : social, environnemental, économique, solidarité, et territoire et culture.



- » Un axe social, inscrit dans la politique des Ressources Humaines et déployé par le management opérationnel et la DRH. Il regroupe les actions à destination des salarié.e.s du Groupe (négociations collectives, actions de sensibilisation, initiatives sociales, formation professionnelle, politique d'égalité professionnelle, d'insertion, démarches handi-accueillantes,...).
- » Un axe environnemental, qui rassemble les actions innovantes en matière d'environnement conduites par les différentes sociétés du Groupe. Nous nous engageons dans la mise en œuvre et le soutien de projets environnementaux originaux en lien avec nos métiers ou nos territoires d'intervention. Nous réalisons des actions favorisant les économies de ressources dans nos activités et pour celles de nos parties prenantes, en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la promotion des énergies renouvelables, et les modèles de gestion concertée des ressources en eau.
- » Un axe économique, qui s'attache à identifier dans nos domaines d'activités stratégiques, ceux qui reposent sur des facteurs d'innovation, se démarquant de la concurrence, avec d'éventuels effets « leviers » en matière de création d'emplois internes et externes. Sont ainsi évalués des modes de redistribution économique des activités de BRL à l'égard notamment de ses partenaires commerciaux. Les relations du Groupe BRL sont progressivement renforcées auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en y associant les principes de l'économie circulaire.
- » Un axe solidarité, territoire et culture qui porte sur l'implication du Groupe BRL dans des actions de soutien au monde associatif. Nous intervenons dans les domaines de la solidarité ou de l'aide au développement sur des projets en lien avec nos métiers ou nos territoires d'intervention en France et à l'International. Nous soutenons les initiatives locales à destination des publics en difficulté (jeunes, seniors, travailleurs en situation de handicap, travailleurs en situation d'insertion sociale ...), et participons à la mise en valeur de projets culturels structurants.

Cette politique globale et intégrée est complétée par des politiques spécifiques sur des thématiques en lien avec nos enjeux et nos métiers. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction Générale du Groupe, la démarche de Responsabilité Sociétale, confiée à la Direction Juridique et de la Responsabilité Sociétale (membre du Comité Exécutif du Groupe) depuis 2013, s'appuie sur l'ensemble des métiers pour en assumer à la fois le déploiement et son évolution au travers des retours des salarié.e.s et du management.

La trajectoire RSE du Groupe BRL jusqu'en 2040

Stratégie BRL Horizon 2020

Cadre Régional : Politique d'Intervention Régionale pour l'Eau, Schéma Régional des achats responsables (SPAPSER)

Cadre National : Lois Grenelle 1 et 2, Ordonnance sur la Déclaration de Performance Extra-financière Cadre International : Norme ISO 26000, Global Reporting Initiative (GRI)

Objectifs à échéance 2020 :

- » Investissements : 100 M€ pour Aqua Domitia/RHR
- » Internalisation: 20 % du CA consolidé à l'International
- » Innovation

CA consolidé ≥ 75 M€ - Atteint dès 2019

RN consolidé ≥ 1 M€ en moyenne sur le cycle stratégique - Atteint dès 2019

Modèle intégré France et International sur les 3 métiers :

Aménagement - Eau - Environnement

Stratégie BRL Cap 2025

Cadre Régional : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Occitanie 2040, Scénario Région à Énergie Positive (REPOS) 2050

Cadre National : Loi PACTE, Décret sur les baisses de consommation énergétique des bâtiments tertiaire, loi d'orientation sur les mobilités, loi sur l'économie circulaire, Loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration dite « 3D »

Cadre International : Global compact et ODD, Green Deal de l'UE

Vision en 2025 :

- » Intensifier l'innovation
- » Adapter le modèle aux enjeux en cohérence avec la raison d'être
- » Accroître l'acceptabilité des changements
- » Promouvoir les talents et compétences

Perspectives 2030/2040

Cadre Régional : SRADDET Occitanie 2040, Scénario REPOS 2050

Cadre International : Global compact, Green Deal de l'UE

Grandes orientations :

- » Neutralité Carbone
- » Enjeux liés au dérèglement climatique et aux déplacements de populations
- » Enjeux générationnels

2.2. Une démarche RSE complétée par des Systèmes de Management de la Qualité

Les Systèmes de Management Qualité (SMQ) déployés au sein de ses filiales contribuent activement au bon déploiement de la stratégie du Groupe et à son développement, en visant à :

- » Renforcer la satisfaction de ses clients ;
- » Prendre en compte les demandes de ses parties intéressées pertinentes ;
- » Déterminer et suivre les enjeux matériels nécessaires à sa pérennité ;
- » S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Ils permettent ainsi un pilotage des risques et opportunités des principaux enjeux afin :

- » D'améliorer la performance des activités du Groupe ;
- » D'assurer aux clients et parties intéressées pertinentes une prise en compte optimale de leurs exigences et demandes, et la gestion de leurs éventuelles réclamations.

2.3. Identification des principaux risques RSE

2.3.1. Méthodologie d'analyse et d'identification des principaux risques RSE

Le système de Management Qualité (SMQ) de la Maison-Mère synthétise les enjeux stratégiques du Groupe, en décrit les risques et opportunités, et les hiérarchise selon la grille d'évaluation des risques. Ces enjeux, risques et opportunités sont régulièrement révisés dans le cadre du pilotage du SMQ.

Par ailleurs, toutes les sociétés du Groupe BRL sont certifiées ISO 9 001, chacune déclinant une cartographie des risques et opportunités. La filiale BRL Exploitation est également certifiée ISO 14 001 et ISO 50 001, ce qui lui permet par ailleurs de suivre les impacts environnementaux de ses activités.

Ainsi, en s'appuyant sur les enjeux de la stratégie du Groupe BRL « Horizon 2020 », des stratégies des filiales et des risques identifiés dans le cadre des SMQ des sociétés du Groupe, la Direction Juridique et de la Responsabilité Sociétale a identifié les principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux liés aux activités du Groupe. Ces risques, rapprochés des catégories d'informations définies par le décret n° 2017-1265 du 9 août, ont ensuite été priorisés selon leur impact et probabilité d'occurrence, puis validés par la Direction Générale du Groupe.

Pour faire face à la crise sanitaire de la covid-19, en 2020 un nouvel axe (A.30) « Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint » a été intégré au tableau général dans un volet transversal, en complément des risques environnementaux, sociaux et sociétaux déjà identifiés.

Sur la base de cette analyse, ce sont 30 axes de travail qui ont été définis et sont venus enrichir la politique de responsabilité sociétale. Pour suivre l'avancement du déploiement de cette politique et l'efficacité des mesures mises en œuvre, des indicateurs clés de performance ont également été définis et sont revus annuellement par la Direction Générale.

2.3.2. Présentation des risques prioritaires

Afin de faciliter la lecture des informations présentées dans ce chapitre, le tableau ci-dessous récapitule les 11 enjeux prioritaires identifiés par le Groupe BRL, leur définition ainsi que les axes de la politique RSE associés.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES RSE - ENJEUX - KPI

Item	Catégorie	Intitulé du Risque	Description du risque	Intitulé d'Opportunité	Sous-catégorie	Axes associés à la politique RSE	KPI
ENVIRONNEMENT							
1	Empreinte environnementale	Manque de maîtrise des impacts environnementaux & des pollutions	Définition : exposition liée à la raréfaction des ressources fossiles et naturelles, et à la volatilité des prix et la disponibilité des ressources. Mauvaise gestion de la ressource en eau, des déchets, des matières premières ou de l'énergie (gaspillage des matières premières). Non-respect des obligations de gestion des effluents, des émissions atmosphériques, des rejets dans l'eau, de la production de déchets (notamment les déchets dangereux) ainsi que nuisances ou autres pollutions. Mauvaise anticipation de l'évolution des normes environnementales.	Développement d'Aqua Domitia et du RHR	I. Politique environnementale II. Pollutions III. Economie circulaire	A1. Préservation de l'environnement dans les activités de gestion de l'eau A2. Maintenance et modernisation du patrimoine: limiter les impacts sur l'environnement et les tiers A3. Continuité du Service Public Régional de l'Eau, sécurisation de populations et de biens A4. Prévention en matière de pollutions A5. Utilisation raisonnée des ressources	Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR/CA en % Rapport énergie totale consommée/volume total distribué RHR en kWh/m ³ (Moyenne Secteurs Est/Ouest) Taux de rendement des réseaux en % (hors Lauragais) Indice linéaire de perte IPL en m ³ /j/km (hors Lauragais)
2	Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités	Non adaptation aux risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe	Définition : dégradation des actifs du Groupe du fait d'événements climatiques extrêmes.	Trajectoire vers la neutralité Carbone en 2030 (énergies renouvelables, innovations, compensation carbone)	IV. Changement climatique et énergie	A6. Contrôle des émissions de gaz à effet de serre des activités du Groupe A7. Maîtrise de l'origine de la ressource en eau et de sa qualité A8. Qualité des origines des sources d'énergies (renouvelables) A9. Approvisionnement sécurisé de l'eau potable et brute (accroissement de la population permanente et saisonnière)	Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie en % Emission GES (déplacements routiers)/CA en Kg éqCO ₂ /K€ (périmètre BRLE) Emission GES (déplacements aériens)/CA en Kg éqCO ₂ /K€ (périmètre BRL export)
3	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	Atteinte aux espèces ou espaces protégés	Définition : non prise en compte de zones protégées ; non respect des restrictions légales concernant les espèces protégées/menacées, ou concernant des zones de biodiversité riche.	Développement des métiers, savoir-faire et compétences dans les domaines environnementaux et biodiversité : faire de BRL un acteur de référence	V. Protection de la biodiversité	A10. Respect et préservation de la biodiversité et des milieux naturels A11. Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre au profit de l'environnement	Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés en %
SOCIAL							
Item	Catégorie	Intitulé du Risque	Description du risque	Intitulé d'Opportunité	Sous-catégorie	Axes associés	KPI
4	Conditions de travail des salarié.e.s	Défaut de protection de la santé et sécurité des collaborateurs et dégradation des conditions de travail des salarié.e.s du Groupe	Définition : développement des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie (e.g risque électrique), mesures disciplinaires inadéquates (e.g licenciements abusifs), déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, environnement de travail inadapté, charge de travail trop importante.	Qualité de vie au travail (santé et bien-être des salarié.e.s, confiance, attractivité)	VI. Organisation du Travail VII. Santé et sécurité	A12. Favorisation des conditions harmonieuses de travail A13. Prévention des Risques-Psycho-Sociaux (RPS) A14. Optimisation et amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail A15. Sécurité des salarié.e.s lors des déplacements à l'International	Taux de fin de CDI/nombre de CDI total (groupe et par société) (en %) Taux de fréquence AT Taux de gravité AT
5	Dialogue social	Détérioration du dialogue social entre l'employeur et les collaborateurs (dont les IRP)	Définition : climat de tension entre instances représentatives du personnel et la direction, grève.	Ecoute des salarié.e.s, expression de leurs attentes	VIII. Relations sociales	A16. Promotion de la négociation collective et la qualité du dialogue social	Taux d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)
6	Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers	Gestion des compétences inadaptées	Définition : gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clé pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations.	Montée en compétences, fidélisation des talents, Marque Employeur	IX. Emploi X. Formation	A17. Alignement entre gestion des carrières et des compétences et stratégie du Groupe A18. Favorisation du développement des métiers et des savoir-faire A19. Renforcement des pratiques et compétences managériales	Taux de salariés formés/total nombre de salariés (Groupe et par société) (en %)
7	Egalité de traitement, diversité & inclusion	Discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non respect de l'égalité des chances	Définition : discrimination et/ou traitement inégal des candidats/salariés (salaires, évolutions de carrières et/ou traitement) basés sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle et/ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir.	Enrichissement des échanges et ouverture au monde et aux talents : égalité des chances, égalité de traitement, diversité	XI. Egalité de traitement	A20. Promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités A21. Favorisation de la coopération intergénérationnelle	Taux de salarié.e.s en situation de handicap par société (en %)
SOCIÉTAL							
Item	Catégorie	Intitulé du Risque	Description du risque	Intitulé d'Opportunité	Sous-catégorie	Axes associés	KPI
8	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	Désengagement dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur et partenaire/ mécène)	Définition : désengagement de la société dans le soutien qu'elle peut apporter en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'employeur de premier plan, qu'acheteur et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire).	Equilibre des relations économiques et commerciales dans le respect des parties prenantes, nouer de nouveaux partenariats	XII. Engagement sociétaux en faveur du développement durable XIII. Sous-traitance et fournisseurs	A22. Concertation avec les parties intéressées sur les projets d'investissements structurants A23. Dialogue structuré avec les parties prenantes locales A24. Contribution au développement et à la compétitivité des territoires A25. Solidarité pour le développement culturel des territoires A26. Equilibre dans la relation d'achats responsables avec les autres acteurs économiques	Taux de réalisation du budget de mécénat (ratio montant dépensé / montant autorisé) NA
9	Sécurité et confidentialité des données	Violation des systèmes d'informations et non protection des données personnelles (actionnaires, clients et salarié.e.s)	Définition : extinction/inaccessibilité des outils informatiques ; intrusion dans les systèmes informatiques et cybercriminalité ; collecte et exploitation des données personnelles des clients/salariés sans leur consentement.	Systèmes d'informations sûrs, performants et efficaces	XIV. Transition numérique	A27. Performance des systèmes d'informations et de gestion de moyens A28. Protection des données personnelles	Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD mené
10	Loyauté des pratiques	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêt	Définition : risques de corruption et de «mauvaises» pratiques concurrentielles selon l'implantation géographique et les parties prenantes (utilisateurs, clients amonts, partenaires dans les parcs, fournisseurs).	Ethique des relations d'affaires	XV. Loyauté de pratiques	A29. Politique d'intégrité	Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants
TRANSVERSAL							
11	Pérennisation de l'activité pendant une crise sociale, sanitaire, environnementale	Crise impactant significativement les activités dans et en dehors de l'entreprise ainsi que ses modes de fonctionnement habituels	Impacts significatifs sur la performance de l'entreprise, en termes de disponibilité des collaborateurs, d'approvisionnement, de production, de livraison ou de réalisation de projets pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités. Impacts: - Augmentation de l'absentéisme des collaborateurs - Perturbation des modes d'organisations des activités des sociétés du Groupe - Arrêt partiel ou total des activités - Interruption des livraisons de fournitures - Baisse ou arrêt de la productivité - Retard ou interruption des plannings de réalisation de travaux/projets études	Résilience de l'entreprise Evolution des modalités d'organisation interne Evolution des modes d'échanges et de partenariats	XVI. Management des risques et continuité de l'activité	A30. Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint	Taux de recours à l'activité partielle et aux gardes d'enfant (en %) Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)



3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement

Le Groupe BRL a poursuivi en 2020 la prise en compte dans ses activités d'engagements en matière de développement durable, couvrant tous les collaborateurs et collaboratrices et l'ensemble des sociétés, tous sites confondus. Ils sont impulsés au plus haut niveau par la Direction Générale du Groupe, soutenus par un déploiement impliquant l'ensemble du management, et partagés régulièrement avec les représentants du personnel et les salarié.e.s.

3.1. Empreinte environnementale

Politique Environnementale

Les engagements du Groupe BRL en matière de préservation de l'environnement et de maîtrise des risques liés au changement climatique sont déclinés par l'intermédiaire d'une approche systémique et structurée autour d'un système de management, par la R&D et l'innovation des méthodes.

A ce titre, BRL Exploitation maintient régulièrement la certification ISO 14 001 de son Système de Management de l'Environnement (SME). Ce SME permet de réduire et maîtriser les consommations d'énergie et les rejets vers le milieu naturel, de limiter la production de déchets et l'amélioration de leur valorisation, et de favoriser l'achat de produits et services économes en énergie, démontrant ainsi la prise en compte et l'intégration des considérations environnementales dans ses projets.

Parallèlement, l'audit de renouvellement qui s'est tenu en décembre 2020 a permis à BRLE de maintenir sa certification ISO 50 001 relative à la mise en place d'un système de management de l'énergie, et de l'étendre à toute son activité, et plus uniquement au périmètre du RHR.

Maintenance et modernisation du patrimoine

Dans le but de limiter les impacts sur l'environnement et les tiers, le Groupe BRL déploie une stratégie de maintenance et modernisation du patrimoine, avec la programmation de travaux de renouvellement et de maintenance des équipements, de remise en état des ouvrages de la Concession Régionale et de modernisation des infrastructures. Ces travaux sont menés dans l'objectif d'améliorer le service de l'eau, tout en respectant l'évolution de la réglementation, en fonction des possibilités techniques offertes par les nouveaux équipements industriels et les nouvelles technologies (notamment plus économes en énergie). Cette démarche engagée depuis plusieurs années se poursuit pour faire évoluer l'ensemble des stations et ouvrages stratégiques de la Concession Régionale.

La rubrique « maintenance » regroupe les programmes "classiques" de renouvellement ou de remise en état des ouvrages et des équipements de la Concession Régionale dans les domaines électriques, électromécaniques, génie civil, mécaniques, réseaux, ainsi que des opérations de maintenance "exceptionnelles", complétées enfin par des interventions urgentes ou stratégiques, appelées maintenance "programmée".

La rubrique « modernisation » porte principalement sur les opérations de modernisation des stations de pompage, des stations de production d'eau potable, des ouvrages connexes, et des équipements :

- » Mise en conformité réglementaire et préservation de l'environnement ;
- » Modernisation des systèmes d'automatisme ;
- » Amélioration des systèmes de protection et de sécurité du personnel et de manutention ;
- » Installation de groupes de pompage intermédiaires pour mieux répondre aux demandes plus soutenues en demi-saison et de secours sur certaines installations ;
- » Mise en place de systèmes de télégestion des ouvrages permettant de réduire les temps de coupure d'eau et d'améliorer les interventions du personnel d'entretien ;
- » Amélioration des protections des ouvrages et réseaux ;
- » Installation d'équipements de métrologie et d'instrumentation sur les ouvrages ;
- » Augmentation de la capacité de pompage de stations saturées ;
- » Renforcement et sécurisation d'usines de production d'eau potable.

Les conséquences de la crise sanitaire, et notamment les deux confinements, ont eu des impacts forts et immédiats sur l'ensemble des activités de maintenance/modernisation du patrimoine de la Concession Régionale et de réalisation des travaux d'aménagement :

- » Arrêt de tous les chantiers du bâtiment et des travaux publics dès le mois de mars : plus de 10 marchés de travaux en cours ont dû être brutalement stoppés ;
- » Gel des livraisons de la plupart des fournitures commandées dans le cadre des programmes de maintenance ou pour l'approvisionnement des chantiers en cours ;
- » Augmentation des délais en raison du temps de réflexion nécessaire pour déployer une organisation intégrant les gestes barrières : attente du guide de l'OPPBTP, déploiement d'une nouvelle fonction d'animation à la sécurité spécifique à la Covid-19, limitation des réunions en présentiel et mise au point de visites virtuelles pour le suivi des travaux ;
- » Suspension de toutes les négociations foncières en présentiel pour la libération des emprises des travaux ;
- » Annulation des consultations des entreprises devant les incertitudes administratives et la démobilisation des collaborateurs des entreprises de travaux ;
- » Basculement vers une activité de maîtrise d'ouvrage en télétravail avec dématérialisation des flux documentaires.

Le Groupe BRL a toutefois fait preuve d'agilité et est resté totalement mobilisé pour faire face à cette situation inédite, notamment avec le déploiement rapide d'une cellule de crise pilotée par la Direction Générale.

Ainsi, afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ses projets, les actions suivantes ont été décidées et déployées par le Groupe et ses filiales dès le mois de mars 2020 :

- » Redémarrage des travaux, dans des conditions maîtrisées sur le plan sanitaire et dans les meilleurs délais (mobilisation importante et en continue des équipes) ;
- » Prise en charge financière des impacts directs des nouvelles conditions de travail (mise à disposition de masques et de gels hydroalcooliques, réorganisation des prises de poste, du transport des collaborateurs, et des repas en appliquant les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale, etc.) ;
- » Sollicitation du versement anticipé des subventions pour permettre le redémarrage des chantiers ;
- » Généralisation du télétravail dès que possible.

Ces dispositifs et nouvelles méthodes de travail ont pu également être rapidement reproduits lors du second confinement, grâce à l'expérience acquise par l'ensemble des entités du Groupe.

La capacité de résilience et d'adaptation du Groupe et de ses filiales et la mobilisation des équipes ont malgré la crise sanitaire permis de tirer un bilan positif à fin 2020 :

- » Réalisation des budgets de maintenance patrimoniale et de modernisation de la Concession Régionale, tels que prévus en début d'exercice ;
- » Avancement conforme des travaux au regard des plannings prévisionnels fixés début 2020 ;
- » Maîtrise des budgets d'opérations (dépassement d'environ 1,5 % uniquement), et ajustement des périmètres techniques de quelques opérations ;
- » Lancement des nouvelles opérations conformément aux engagements d'avant crise (demandes de financement, consultations des entreprises, etc.) ;
- » Efficacité constatée de l'organisation de l'activité de maîtrise d'ouvrage en télétravail, qui a été reconduit dans les périodes préconisées par le gouvernement.

Dans la lignée des décisions prises au niveau du Groupe, BRL Exploitation a également défini des mesures lui permettant de maintenir ses engagements :

- » Mise à jour de son Plan de Continuité des Activités (PCA) ;
- » Maintien des activités d'exploitation essentielles au service de l'eau (production d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, suivi des barrages, distribution d'eau brute).

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif 2020
KPI 5 : Suivi de la modernisation du RHR				
Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	27,08 %	16,30 %	15,1%	15%

L'évolution de l'indicateur entre 2018 et 2019 était principalement liée aux travaux de modernisation de la station de potabilisation de Puech de Labade réalisés en 2018 (70 %) et 2019 (30 %).

Le budget global 2020 s'élève à 1,861 M€ pour la modernisation et 3,790 M€ pour la maintenance, soit un total de 5,651 M€. L'objectif fixé pour la période, soit 15 % du chiffre d'affaires de la concession régionale, est donc atteint. Il intègre le montant des travaux récurrents ainsi que les dépenses liées à plusieurs opérations spécifiques de modernisation des ouvrages (investigations sur le Pont bêche de St Gilles, sur les barrages et canaux, etc.). L'objectif de 15 % pour 2020 a été fixé par rapport à deux paramètres :

- » La tendance des résultats des 3 dernières années : la première mesure de l'indicateur en 2018 était à 27,08 %, aucun objectif n'ayant été fixé au préalable ; dès 2019, un objectif de 15 % a été fixé en fonction des décisions d'investissement de BRL et des projets de modernisation identifiés en début d'année ; un objectif de 15 % a été confirmé pour 2020, affichant ainsi l'ambition de BRL de garantir la pérennité du patrimoine et donnant une assurance à la Région Occitanie, sur cette pérennité.
- » La cohérence entre cet indicateur et celui piloté via le système de management de la qualité sur le « niveau d'investissement annuel consenti par BRL », qui indique le montant en k€ HT d'investissement consenti afin de maintenir et moderniser le patrimoine de la concession régionale. Pour garantir un état satisfaisant du patrimoine du Réseau Hydraulique Régional, l'engagement de BRL dans le cadre de son système de management de la qualité est de rester dans une fourchette entre 4 825 k€ HT à 6 396 k€ HT pour 2019, soit entre 12,4 % à 16,5 % du chiffre d'affaires (les valeurs 2020 de cet indicateur ne sont pas encore disponibles à la date de la rédaction de la présente DPEF). L'objectif de 15 % est donc dans la trajectoire de l'indicateur « KPI 5 » constatée sur les 3 dernières années et cohérent avec l'indicateur qualité de BRL. Cette valeur sera également reconduite en 2021.

L'engagement du Groupe BRL pour assurer la continuité du Service Public Régional de l'Eau du RHR se traduit notamment par un service 24 h/24 et 365 jours par an, pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages. A cet effet, BRLE a mis en place une cellule d'ordonnancement « Concert'Eau » pendant les heures ouvrables en journée la semaine, et d'un système de télé-surveillance et de personnels d'astreinte pour la nuit, les jours fériés et les week-ends. Les équipes de terrain reçoivent également l'appui de la Direction Technique pour les opérations

de maintenance patrimoniale et de modernisation, ou en cas de problème technique grave. Elle assure aux différents sites des prestations d'appuis opérationnels homogènes, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de maintenance, de gros entretiens et de modernisation, la gestion du système de télésurveillance des équipements, la coordination de la sécurité et les expertises techniques.

BRLE a mis en place en 2019 une organisation transversale par métier, et non plus par zone géographique pour optimiser son savoir-faire et son efficacité pour répondre aux nouveaux besoins des clients, et aux sollicitations des ouvrages dans des années particulièrement sèches voir caniculaires comme cela a été constaté à nouveau en 2020. La tendance à la reproduction de cette configuration climatique se confirme donc avec comme conséquence une forte sollicitation des ouvrages, probablement à l'origine d'une augmentation significative du nombre de fuites recensées par rapport aux années précédentes (hausse de 25 % sur les diamètres de conduites supérieures à 400 mm).

Dans la perspective d'assurer le rendement et de garantir la continuité du service de l'eau, de nouvelles méthodes pour améliorer les performances des réseaux ont été testées sur des secteurs ciblés et identifiés comme sensibles. Un ensemble homogène et concomitant d'actions de maintenance préventive des appareils de protection et de régulation des ouvrages hydrauliques a été entrepris telles que le renouvellement des organes de comptages de plus de 10 ans, la systématisation d'une « police de réseau » sur l'ensemble des bornes sous-crites et non sous-crites, la mise en place de comptages télérelévés intermédiaires et de programmes de renouvellement de conduites. Le retour de ces actions devrait pouvoir se mesurer rapidement et permettra d'affiner la méthodologie définie.

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif
KPI 4 : Performance des réseaux				
Taux de rendement ¹ des réseaux en % (hors Lauragais)	78 %	73 %	74,6 %	Au moins 70 %
Indice de perte linéaire ² (m ³ /j/km) (hors Lauragais)	16,1 m ³ /j/km	27,4 m ³ /j/km	21,9 m ³ /j/km	Au moins 18 m ³ /j/km

1 - **Le taux de rendement** est le rapport entre le volume d'eau vendu aux consommateurs et le volume mis en distribution, exprimé en pourcentage. Plus le rendement est élevé, moins les pertes d'eau sont importantes. Les pertes d'eau sont caractérisées par des fuites, l'utilisation d'eau pour les besoins de services (défense incendie, purges pour la qualité de l'eau, nettoyage d'ouvrages, etc...), vols d'eau, sous-comptages.

La valeur de ce rendement et surtout son évolution au fil des années sont des indicateurs de la politique de lutte engagée par l'entreprise contre les pertes d'eau en réseau. Sur le plan environnemental, cela permet de cibler les actions pour améliorer les performances des installations en vue de limiter les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les consommations énergétiques.

2 - **L'indice de perte linéaire** en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume d'eau vendu.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les clients.

L'intervention des équipes de terrain a permis d'assurer durant toute l'année le service d'exploitation y compris en période de confinement, dans le respect des gestes barrières indispensables pour leur sécurité et celle des clients.

Améliorer l'efficacité des réseaux est un axe fort fixé par la stratégie 2021-2025 de BRLE. L'organisation mise en place mérite d'être encore affinée, notamment sur les méthodes et le suivi au quotidien de cette efficacité par différents niveaux d'interlocuteurs, et de préciser par zone géographique les valeurs et objectifs cibles de rendements sur plusieurs années.

En 2020, le Groupe BRL a renouvelé son partenariat avec le Forum « Aqua Sûreté », organisé par l'ARES et la société Environmental Emergency and Security Services avec le soutien de Nîmes Métropole. La deuxième édition qui s'est déroulée le 6 février 2020 a notamment porté sur le thème « Sécurité des installations hydrauliques ». Cette initiative a permis à BRL de confronter son expérience avec celle d'autres acteurs du domaine de l'eau, de partager des solutions technologiques innovantes, ainsi que des bonnes pratiques. Fédérant une communauté d'acteurs stratégiques de l'eau autour de leurs savoir-faire, ces rencontres contribuent au partage de connaissances entre pairs.

Prévention des risques de pollutions

Dans le cadre de son engagement pour la prévention des risques de pollutions et grâce à la dynamique de son système de management environnemental, BRLE s'attache à réduire les risques de pollutions lors de ses interventions et de l'exploitation de la ressource en eau. Elle s'assure notamment de maîtriser et gérer les pollutions liées à d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures, l'utilisation de réactifs des stations de traitement, la production de déchets et s'interdit le recours au désherbage chimique. A cette fin et pour garantir une gestion efficace de son action, BRLE a développé une approche globale d'analyse environnementale, l'obligeant à dresser annuellement un état des lieux et à se fixer des objectifs environnementaux.

L'attention est donc portée sur l'identification des aspects environnementaux et leurs impacts, la gradation de leur importance, la priorisation du traitement des impacts les plus significatifs, et la mise en œuvre des actions de maîtrise pour supprimer ou diminuer l'impact.

Parallèlement, l'analyse environnementale menée lors de situations accidentelles permet de mettre en œuvre des actions rapides pour minimiser et maîtriser les impacts. Les situations d'urgence (pollution, incendie, fuite de gaz, etc.) sont définies dans l'analyse environnementale réalisée pour la certification ISO 14 001. Des fiches ont été établies afin de maîtriser ces situations d'urgence et des simulations sont régulièrement réalisées par les secteurs d'exploitation.

Promotion et soutien à l'économie circulaire

Convaincu que l'économie circulaire joue un rôle important dans la réduction des besoins en matières premières « primaires » et constitue un levier d'innovation, le Groupe BRL a développé un partenariat avec la Chaire industrielle ELSA PACT (évaluation et durabilité du Cycle de Vie), dont l'une des finalités est de promouvoir et diffuser la dimension « cycle de vie » dans les entreprises et auprès des décideurs publics et privés.

Dans le cadre de cette collaboration, deux actions majeures ont été menées en 2020 :

» Une présentation des résultats portant sur :

- L'analyse du cycle de vie de différentes options de matériaux utilisés pour les conduites d'eau du réseau « Aqua Domitia » ;
- L'analyse du cycle de vie d'un mètre cube d'eau fourni par le réseau « Aqua Domitia ».

La restitution de ces études a ainsi permis de sensibiliser les collaborateurs impliqués sur les travaux « d'Aqua Domitia », de mettre en lumière les processus et éléments du réseau primaire ayant le plus d'impacts, et d'identifier les marges de manœuvre possible afin d'améliorer l'écoconception, la mise en travaux et l'exploitation des infrastructures hydrauliques. A titre d'exemple, le travail sur les conduites à mis en évidence que :

- L'efficacité environnementale des différents types de matériaux utilisés dépendait fortement de la durée de vie des conduites. Selon les hypothèses choisies, les conduites en fonte n'apparaissent pas systématiquement comme les plus optimales face à d'autres matériaux (PVC, PEHD, béton âme tôle, etc.). Ce résultat nécessite néanmoins de disposer d'un recul sur la longévité des nouveaux matériaux proposés qui n'est pas toujours empiriquement possible.
- L'impact du transport lors du choix d'une conduite est tout à fait négligeable, et l'évaluation des impacts de différentes options de transport est à relativiser en fonction de la distance à parcourir.

L'ACV mené sur 1 m³ d'eau brute desservie par l'adducteur principal « d'Aqua Domitia » a également permis de démontrer que :

- L'énergie de pompage utilisée lors de la phase d'exploitation génère à elle seule entre 30 % et 40 % des impacts totaux du réseau primaire, alors que la part des infrastructures représente entre 60 % et 70 % des impacts.
- Les canalisations représentent à elles seules 70 % à 85 % de la part d'impact des infrastructures alors que les stations de pompage représentent moins de 10 %.
- L'énergie consommée par les stations de pompage du réseau en phase exploitation peut représenter entre 75 % à 90 % des impacts sur la totalité de leur durée de vie. Ainsi, le recours à un mix énergétique 100 % renouvelable pour alimenter les stations de pompage pourrait représenter une solution pertinente à l'avenir pour réduire d'environ 15 % l'impact global d'1 m³ d'eau distribué par le réseau « Aqua Domitia ».

- » Une sensibilisation par BRL Ingénierie des usagers du restaurant d'entreprise à la démarche d'Analyse de Cycle de Vie de leur plateau-repas : en collaboration avec les équipes d'ELSA-PACT, un menu spécial a été préparé pour mettre en avant les bénéfices de l'ACV. Des animations ont ainsi été proposées afin de mieux évaluer l'impact des produits consommés et des services associés, depuis leur conception jusqu'à leur élimination. Près de 200 collaborateurs ont participé à cet événement.

Par ailleurs, le Groupe BRL considère que la gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. C'est pourquoi la gestion des déchets est devenue un enjeu important pour les activités de sa filiale BRLE, qui cherche constamment à réduire leur quantité par la mise en place de filières de tri ou de recyclage sur les secteurs d'exploitation. Les principaux déchets générés par ses activités sont les boues de traitement, la ferraille, les calcaires inertes, les déchets verts, ainsi que divers déchets industriels (parfois déposés « sauvagement » par des tiers sur des terrains de BRL). En 2020, 516 tonnes de déchets ont ainsi été collectés, dont 85 % ont pu être valorisés (contre 69 % en 2019).

Au même titre, la filiale BRL Espaces Naturels porte une attention particulière au traitement et recyclage des déchets polluants et végétaux, à l'utilisation limitée des traitements phytosanitaires, et aux contrôles réguliers à mener sur les stocks.

Utilisation raisonnée des ressources : innovation et sensibilisation

Afin de contribuer à l'utilisation raisonnée des ressources, BRLE développe annuellement plusieurs programmes d'information et de sensibilisation en matière de :

» **Pilotage des irrigations agricoles :**

- Opération réalisée annuellement entre les mois d'avril et septembre, « l'avertissement hebdomadaire » aux irrigants est un bulletin d'information sur les principales cultures des 5 zones du RHR. Les bilans hydriques présentés dans ces bulletins, couplés aux prévisions de Météo France, permettent ainsi aux agriculteurs (maraîchers et arboriculteurs en particulier) d'ajuster au mieux leur planning d'arrosage. L'accompagnement ainsi proposé par BRLE permet d'améliorer les usages en eau (fourniture de valeurs de référence pour le démarrage des irrigations, le calcul des doses et l'élaboration des plannings), d'éviter les gaspillages et les effets induits comme le drainage des eaux excédentaires associées à des fertilisants.
- Fruit d'un travail en partenariat entre les agronomes du Groupe BRL, les chambres départementales et régionales d'agriculture, les instituts techniques et des stations régionales d'expérimentation, le « Memento Irrigation », est un Outil d'Aide à Décision (OAD) pratique et concret en faveur de la transition écologique. Disponible en ligne sur le site internet de BRL, il propose aux agriculteurs des données agronomiques et techniques (nouvelles variétés, progression des performances, etc.) ainsi que des références précises. Son utilisation contribue ainsi à optimiser les irrigations et les performances techniques et économiques tout en réduisant la pression sur le prélèvement des ressources.
- Déployé en 2020, l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) pour l'irrigation des vignes « Eau Capi » est accessible par internet et proposé gratuitement, dans une première version, à tous les abonnés du RHR. Il consiste, à partir d'un modèle de consommation d'eau du sol (bilan hydrique) élaboré par l'Institut de la Vigne et du Vin (IFV), à prévoir le démarrage des irrigations après épuisement du stock d'eau des sols et de leur réalimentation par les pluies. Cet OAD est alimenté quotidiennement par des données météorologiques spatialisées au km². Les valeurs agronomiques disponibles sont déclinées selon le type de vin souhaité, la précocité de la parcelle et la capacité de stockage du sol.

La déclinaison de l'outil à de nouvelles cultures est en réflexion notamment pour l'arboriculture et le maraichage qui représentent les espèces les plus consommatrices d'eau d'irrigation à l'hectare sur le RHR.

- Une enquête de satisfaction, confiée par BRLE à la « junior entreprise » de l'école d'ingénieur Montpellier SupAgro (JEMA), a été menée en 2020 auprès de viticulteurs irrigants afin d'analyser leur stratégie d'irrigation pour orienter le développement de nouvelles fonctionnalités et améliorer l'ergonomie de la plateforme. Les résultats de cette enquête réalisée auprès de 45 viticulteurs irrigants et de 4 caves coopératives (Hérault, Gard et Aude), de tailles d'exploitation très variables permettent de conclure

que l'irrigation de la vigne est une nécessité pour maintenir les rendements des exploitations. S'agissant de leurs besoins, 80 % déclarent avoir besoin d'une assistance dans leur gestion de l'irrigation. L'étude a permis également de relever les points de l'OAD « Eau/Capi » à améliorer et de les classer en termes de traçabilité, intégration de supports, taille du maillage et type de sols et de vins.

- Organisé annuellement depuis 2014, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture Départementales et l'Institut français de la Vigne et du Vin, le programme de formation des viticulteurs de la Région Occitanie a été renouvelé cette année avec la participation du Groupe BRL. Prenant la forme de réunions d'échange et se matérialisant par l'édition d'un bulletin de conseils « Vigne », le programme a notamment permis de sensibiliser les participants aux nouvelles méthodes favorisant l'irrigation raisonnée.
- BRLE contribue également aux travaux menés dans le cadre du pôle de recherche régional SUDEXPE, en intervenant sur le site du Mas d'Asport (commune de Saint-Gilles). En 2020, les essais pratiqués visant à acquérir de nouvelles références dans le domaine de la conduite des irrigations, ont plus particulièrement porté sur :
 - l'apport en eau pour les oliviers, en vue d'optimiser leur production (rendement et qualité de l'huile),
 - l'adaptation des apports en eau sur les vergers.
- Enfin, BRLE participe de façon régulière à des actions de formation auprès des irrigants. A titre d'exemple, la filiale du Groupe, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales, a animé en 2020 une formation d'un groupe de viticulteurs, sur le thème « Connaissance du matériel d'irrigation et de son utilisation en vue d'optimiser l'usage de l'eau ».

» Pilotage des irrigations des espaces verts et des stades :

- Sur le même modèle que pour les cultures agricoles, BRLE met également annuellement en ligne dès le 1^{er} avril un « avertissement hebdomadaire », qui permet de faciliter le calcul des apports en eau nécessaires pour les espaces verts publics et privés.
- Au même titre, BRLE a édité un « Memento Irrigation des Espaces Verts », disponible en ligne sur le site internet du Groupe. Il permet le pilotage des arrosages publics dans un souci d'économie de la ressource en eau. Composé de fiches techniques, ce répertoire fournit des éléments concrets d'aide à la décision pour concilier préservation de l'environnement et verdissement des espaces publics, enjeu à la fois sociétal et environnemental.

En matière d'innovation, BRLE est porteur d'un projet pilote de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation des vignes, lancé en 2017 sur la commune de Roquefort-des-Corbières. Ce projet répond à un triple objectif : offrir une nouvelle ressource renouvelable pour favoriser la résilience au changement climatique des productions agricoles, proposer un modèle simple qualitatif et adapté aux impératifs financiers des agriculteurs, reproductibles sur d'autres territoires, et contribuer à la préservation de la lagune de Bages en diminuant les rejets de pollution dans celle-ci. Ce projet est conduit en partenariat avec la cave coopérative viticole "Cap Leucate" et les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières (ASL du Rieu), avec l'appui de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) pour le suivi hydrique des plantes et du sol.

Ainsi, en 2020, 15 hectares de vignes ont été irrigués à partir d'eau usée traitée. Pour valider cette pratique, les parcelles ont bénéficié d'un suivi agronomique conduit par l'IFV (suivi hydrique des plantes et du sol). Par ailleurs, la qualité de l'eau a été analysée à toutes les étapes de son traitement et stockage, afin de garantir le respect des obligations de l'arrêté préfectoral. Au regard des faibles doses d'eau apportées, les effets sont donc positifs pour les cultures et l'environnement.

Soucieux de participer au développement des connaissances, BRLE a en outre contribué aux travaux menés dans le cadre d'une thèse « CIFRE » (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) sur la période 2017-2020, réalisée en partenariat avec le laboratoire LISAH. L'objet des recherches a porté sur la cartographie numérique de la réserve utile en eau des sols, à partir d'anciennes données ponctuelles.

La réserve utile en eau d'un sol (quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante) est un paramètre essentiel à connaître lorsque l'on veut assurer une gestion optimisée de l'irrigation. Toutefois, cette donnée est souvent méconnue des agriculteurs, compliquée à acquérir sur le terrain et peu disponible ou accessible.

Les activités menées dans le cadre de cette thèse ont donc permis de développer un outil capable de cartographier la réserve utile en eau en tout point d'un territoire donné, à partir de données ponctuelles agronomiques. Le projet devrait se poursuivre lors des deux prochaines années avec l'objectif d'élaborer une technique de traitement des fiches descriptives des sols pour alimenter massivement l'outil de cartographie numérique, et ainsi couvrir l'ensemble du territoire du RHR.

3.2. Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités

Contribution à la lutte contre le changement climatique

Le défi du changement climatique est une préoccupation au cœur des métiers du Groupe BRL. Au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, le Groupe réalise périodiquement un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'ensemble de ses activités pour évaluer les émissions générées. La dernière évaluation réalisée en 2018 (sur des données de l'exercice 2017) a permis de constater une baisse des émissions de gaz à effet de serre du Groupe de 6 % par rapport au BEGES précédent réalisé sur les données de l'exercice 2013. Le Groupe poursuit ses efforts en déployant de nouvelles actions de réduction portant notamment sur les consommations d'énergie, les émissions liées aux intrants, ainsi que les émissions liées aux déplacements professionnels et domicile/travail (actions du Plan de Mobilité d'entreprise).

A ce titre, une réunion de restitution du BEGES a été organisée, à destination des salarié.e.s du Groupe. Au-delà du temps d'information, elle a été l'occasion d'impliquer les salarié.e.s dans la construction du plan d'actions. Leur contribution a été collectée dans le cadre de quatre ateliers organisés autour des sujets suivants : « Encourager l'économie circulaire & les circuits courts », « Limiter l'impact des déplacements des salariés », « Mobiliser autour de l'alimentation durable » et « Réduire l'impact carbone des Activités (Bureau et terrain) ». Les nombreuses idées proposées par les participants ont ainsi enrichi le plan d'actions global.

Le plan d'actions finalisé a été présenté à l'ensemble des collaborateurs à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable. Les actions retenues ont été structurées autour des 5 thèmes (intrants, énergie, immobilisations, déplacements, fret) les plus impactés par les activités du Groupe parmi les 7 thèmes définis par l'outil d'analyse officiel de l'ADEME, le Bilan Carbone®.

Malgré la crise sanitaire, et conscient de l'enjeu que représente les émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction ambitieux dans le cadre de son nouveau plan stratégique « BRL Cap 2025 » :

Atteindre la NEUTRALITÉ CARBONE du Groupe pour 2030, en réduisant et compensant ses émissions.

» **Focus sur le Plan de Mobilité (PDM) : véritable outil en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

L'engagement du Groupe pour une mobilité plus douce et responsable est renforcé chaque année et dépasse le champ réglementaire.

En effet, BRL a élaboré son PDM (anciennement Plan de Déplacement Entreprise), de façon volontaire depuis 2015. Les actions engagées et déployées répondent à 5 axes stratégiques. Ainsi, et malgré le contexte sanitaire, l'année 2020 a permis de poursuivre les efforts sur chacun des axes :

» **Sensibiliser en interne** : plusieurs communications internes ont été réalisées au cours de l'année, notamment une sensibilisation lors de la Journée Mondiale du Vélo, et sur la thématique « Une mobilité zéro émission pour tous » lors de la Semaine Européenne de la Mobilité.

» **Favoriser les transports en commun** : rappel auprès des collaborateurs du remboursement à hauteur de 50 % de frais d'abonnement aux transports en commun. En 2020, 48 salariés ont bénéficié de cet avantage (21 en 2018, soit une hausse de 130 %). Après un « pic » à 53 salariés en 2019, le léger recul de 2020 s'explique par la baisse du recours aux transports en commun du fait de la crise sanitaire.

- » **Inciter le covoiturage** : au regard du contexte les actions imaginées ont dû être reportées.
- » **Développer le recours à des véhicules électriques et hybrides** : l'année a été marquée par la location longue durée de 7 nouvelles voitures, portant à fin 2020 à 12 véhicules électriques et 10 véhicules hybrides au sein de la flotte du Groupe.
- » **Promouvoir l'usage du vélo** : une action a été engagée pour améliorer l'espace de stationnement pour vélos. Le projet porté par les Services généraux du Groupe BRL a été mené en concertation avec les usagers pour bien intégrer leurs attentes. Il répond ainsi à l'augmentation de l'usage du vélo par les salariés du siège se rendant au travail (60 usagers réguliers ont été recensés en 2020, soit près de 20 % des effectifs du siège).

En complément au PDM, la Direction Générale a fixé en 2020 deux objectifs de réduction des émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels* d'ici 2030 (avec 2018 comme année de référence).

- » réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules ;
- » baisse de 10 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en avion.

Indicateur	2018***	2019***	2020***	Objectif 2020
KPI 1.1 : Emissions GES Déplacements Routiers/CA**	19,03 kg. éq. CO ₂ /k€	17,81 kg. éq. CO ₂ /k€	16,02 kg. éq. CO ₂ /k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)

* La notion de déplacements professionnels comprend les déplacements de personnes, ainsi que les déplacements réalisés dans le cadre des activités de chantier et des transports de marchandises.

**Périmètre de l'indicateur – BRL Exploitation (ce poste représente 7 % de ses émissions).

***Une mise à jour de facteurs d'émissions du référentiel de l'ADEME a eu lieu en 2020. De ce fait, les résultats 2018 et 2019 ont été recalculés sur la même base que les facteurs de l'année 2020.

En 2020, afin limiter les contacts entre collaborateurs en raison de la crise sanitaire, BRLE a affecté chaque véhicule de service à un collaborateur unique pour une longue durée, afin de limiter fortement les échanges de véhicules habituels. Dans le même temps, le télétravail a été mis en place et les déplacements ont été limités autant que possible, alors que le chiffre d'affaires du Groupe est resté stable. Ces éléments expliquent donc la baisse des émissions de GES liées aux déplacements routiers.

Afin de réduire les émissions GES des déplacements routiers, BRLE cible plusieurs axes de travail :

- » Pour les poids lourds, BRLE s'est fixé l'objectif pour 2021 de disposer d'une flotte complète avec des motorisations respectant les normes antipollution Euro 5 et Euro 6 (les plus exigeantes). Tous les nouveaux achats de poids lourds de BRLE prennent donc en compte cet engagement.
- » Concernant les déplacements à réaliser par les salariés de terrain, une optimisation des trajets est à faire grâce à l'outil informatique d'ordonnancement « Concert'Eau ». Cet outil permettra à BRLE de mieux organiser les interventions, pour diminuer les kilomètres parcourus.
- » La poursuite des visioconférences et du télétravail permettra enfin de diminuer les réunions et les déplacements qui peuvent se faire à distance.

Indicateur	2018**	2019**	2020	Objectif 2030
KPI 1.2 : Emissions GES Déplacements Aériens/CA*	46,1 kg. éq. CO ₂ /k€	45,02 kg. éq. CO ₂ /k€	11,92 kg. éq. CO ₂ /k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)

*Périmètre de l'indicateur – BRL Ingénierie (ce poste représente 43 % de ses émissions).

**Les émissions pour les années 2018 et 2019 ont été recalculées suite à la mise à jour des facteurs d'émission.

Le contexte sanitaire a conduit à prendre des restrictions dont la limitation des déplacements à l'étranger, fréquemment réalisés en avion par les collaborateurs de la filiale BRLI. Les émissions de gaz à effet de serre ont donc par conséquent fortement diminué en 2020 et ne reflète pas une activité normale. L'année 2021 permettra donc de fixer de nouveaux objectifs.

Promotion et engagements en faveur des économies de ressources

S'agissant de la consommation de ressources liée aux activités du siège social du Groupe, et suite à l'audit énergétique de 2015 et au BEGES de 2018, un programme d'investissement a été décidé pour favoriser les économies d'énergie, dont les principales actions ont porté sur l'installation d'une pompe à chaleur et d'une chaudière à gaz, le remplacement progressif des luminaires intérieurs et extérieurs et l'étude de la possible modulation de la ventilation.

Dans le but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices aux enjeux de développement durable, une plaquette « Nos éco-gestes au bureau » est disponible sur l'intranet du Groupe et accessible à tous. Elle formalise les bonnes pratiques à adopter en matière de consommation de papier, d'éclairage, d'utilisation des ordinateurs et systèmes d'impression, et de tri des déchets.

Concernant BRLEN, l'investissement dans du matériel économe en énergie, l'optimisation des transports de marchandises, la maintenance régulière des installations sont des actions déployées en continu dans la même logique de réduction de consommations des ressources. Pour cette filiale, l'enjeu de l'économie d'eau est essentiel, et de nombreuses initiatives ont été menées dans ce sens : la réduction des fuites pour l'irrigation des espaces verts, la création de réseaux d'aspersion en goutte à goutte sur les chantiers, ou encore la mise en place de relevé et l'entretien des compteurs d'eau.

Economiser les ressources énergétiques est également un levier majeur de la contribution du Groupe BRL à la lutte contre le dérèglement climatique : le concessionnaire régional est fortement sensibilisé aux approches de transition énergétique. A ce titre, le Groupe participe et accompagne la démarche de la Région Occitanie, "Région à énergie positive" (REPOS 2050) visant à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

BRL s'appuie en conséquence sur trois axes pour s'engager dans la démarche « REPOS 2050 » :

- » La réduction de la consommation d'énergie électrique sur le RHR ;
- » La production d'énergie renouvelable à partir des ouvrages du RHR ;
- » L'opportunité de prise de participation financière dans le capital de structures spécifiquement déployées par la Région pour atteindre les objectifs de « REPOS 2050 ».

En lien avec ses engagements, le Groupe a initié plusieurs actions concrètes visant à la maîtrise de sa consommation d'énergie : mise en œuvre de modes de régulation innovants des stations de pompage, recherche d'une amélioration continue de la performance énergétique au niveau des investissements, mise en place de groupes de travail, ou encore définition de processus et de plans d'actions spécifiques à l'énergie.

Ces différentes actions ont par ailleurs permis à BRLE d'obtenir dès 2015 la certification ISO 50 001 sur la totalité du RHR. Cette certification s'étend non seulement à l'efficacité énergétique des stations de pompage, mais aussi à l'efficacité du réseau de distribution (canaux, réseaux). Elle intègre également la surveillance des consommations énergétiques des bâtiments et des carburants consommés par les véhicules et engins.

Dans le cadre de ce système de management, BRLE réalise donc des "revues énergétiques", dont la finalité est de recenser les usages et consommations actuelles pour déterminer les potentiels d'amélioration des performances énergétiques. L'audit de renouvellement en décembre 2020 a permis à BRLE de maintenir sa certification (selon la version 2018) et de l'étendre à toute son activité et plus uniquement au périmètre du RHR.

En outre, le Groupe, dans le cadre de son nouveau plan stratégique « BRL Cap 2025 », s'est fixé l'objectif ambitieux de « Devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030 », en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que les besoins du Groupe. A ce titre, et dans l'optique de valoriser le patrimoine de la Concession Régionale, un schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables sur le patrimoine de la Concession Régionale a été lancé au cours de l'année 2020. Il permettra de définir une feuille de route pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030.

En parallèle, dans sa recherche constante de nouvelles sources d'énergies renouvelables, BRL a concrétisé deux projets de production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable de ses sites, le patrimoine foncier et les ouvrages du Réseau Hydraulique Régional :

» **Station de pompage Aristide Dumont :**

- Création d'une centrale de production d'énergie d'une puissance de 100 kWc à partir de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, permettant de produire l'équivalent de l'énergie consommée par les nouveaux bureaux installés sur le site ;
- Production d'énergie électrique réinjectée sur le réseau ENEDIS dans le cadre d'un contrat d'obligation de rachat avec EDF.

» **Bureaux du siège de BRL à Nîmes :**

- Création d'une centrale de production d'énergie de 140 kWc à partir de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture du bâtiment ;
- Autoconsommation de l'énergie produite.

Les études techniques de ces deux projets ont été réalisées en 2020, pour un démarrage des travaux au premier semestre 2021.

Concomitamment, plusieurs actions ont également été menées au cours de l'année 2020 en matière de réduction et d'optimisation des consommations d'énergie au sein du Groupe :

- » Innovation et amélioration de l'efficacité énergétique des équipements : remplacement du rebobinage du stator d'un des groupes de pompage principaux (2MW) de la station Aristide Dumont, par une nouvelle technologie visant à améliorer le rendement énergétique de l'équipement. En fonction des résultats des mesures réalisées courant 2021, ce dispositif sera potentiellement déployé sur l'ensemble du patrimoine du RHR ;
- » Poursuite du déploiement de bornes électriques pour la flotte de véhicules de BRL Exploitation : installation au cours de l'année 2020 de bornes de recharge sur les parkings des agences de Mauguio et de Garons, sur les stations « Aqua Domitia » (Mauguio), de Puech de Labade (Fleury d'Aude), et de Port Camargue ;
- » Participation au projet Smart Occitania (REPOS 2050) : expérimentation en partenariat avec ENEDIS et Actia Telecom pour réguler à distance la consommation en électricité des stations de pompage de Gaujac et de l'Amarine, et faciliter l'intégration des énergies renouvelables, notamment pour écarter les consommations de pointe en hiver. Les données de BRL enregistrées sur la station de l'Amarine ont été analysées par une équipe de recherche à l'occasion d'un « Hackathon » en septembre 2020, ce qui a permis de développer « Flex'eau », une solution de gestion optimisée de la distribution d'eau favorisant l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable ;
- » Installation de variateurs de vitesse sur les pompes : 134 variateurs équipent désormais les stations du RHR permettant de réduire la consommation d'énergie électrique tout en préservant les conditions de distribution d'eau ;
- » Réalisation d'une pré-étude pour l'installation d'une station de pompage turbinage sur la station Aristide Dumont permettant d'utiliser le potentiel des infrastructures de la station afin de stocker l'énergie en heures creuses et la restituer pendant les heures de pointe ;
- » Refroidissement des transformateurs : afin d'anticiper les arrêts de sécurité en cas de température élevée en période de canicule, des arrosages de refroidissement ont été installés sur les transformateurs. Cette action a permis de préserver le bon fonctionnement des stations sensibles pendant la canicule de 2019. Dans la même orientation, un test d'un nouveau dispositif consistant à l'installation d'une ombrière, équipée de panneaux solaires et alimentée d'un système de ventilation forcée, au-dessus des transformateurs aurait dû avoir lieu en 2020 sur la station de Boissière. Il a été reporté en 2021 en raison du contexte sanitaire ;
- » Lancée en 2019, une étude d'optimisation de la production électrique du barrage des Monts d'Orb a pour objectif l'installation de nouveaux équipements de production d'énergie à horizon 2024, (date de fin du contrat d'obligation de rachat actuel), pour améliorer le rendement et mettre en place un nouveau contrat d'obligation de rachat avec l'entité EDF Obligation d'Achat (EDF OA). En 2020, l'état d'avancement du projet est le suivant :

- Identification et évaluation financière des travaux de modernisation des équipements de turbinage. Une expertise technique a été réalisée par un organisme tiers de contrôle (APAVE), afin de vérifier leur éligibilité au contrat d'obligation de rachat d'énergie par EDF OA ;
- Demande au premier semestre 2020 d'un contrat d'obligation de rachat d'énergie à un tarif préférentiel et sécurisé sur 20 ans à EDF OA. Le dossier est en cours d'instruction avec des demandes d'informations complémentaires et devrait être finalisé positivement en 2021.

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif 2020	
KPI 2 : Suivi énergétique					
Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie RHR	3,6 %	6,0 %	8,5 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	
Rapport énergie totale consommée/volume total distribué RHR en kWh/m ³ (Moyenne pondérée* Secteurs Est + Ouest)	0,67 kWh/m ³	0,67 kWh/m ³	0,66 kWh/m ³	Année humide Est : 0,73 Ouest : 0,86 Est+Ouest : 0,74 Lauragais : 0,4	Année sèche Est : 0,67 Ouest : 0,8 Est+Ouest : 0,7 Lauragais : 0,32

*Le calcul de la moyenne des Secteurs Est/Ouest se fait de façon pondérée, tenant compte du poids des volumes d'eau et de l'énergie totale des deux secteurs.

Production d'énergie

En 2020, la production d'énergie hydro-électrique a représenté 8,5 % de la consommation totale électrique du Groupe. Ces bons résultats s'expliquent par le plus faible taux d'arrêt enregistré depuis 2014, et par une année plus favorable pour le turbinage. En effet, en 2019, la sécheresse avait conduit à conserver un plan d'eau particulièrement bas avec peu de charge et donc une production d'énergie réduite à débit restitué équivalent. Ainsi, la production d'énergie d'origine renouvelable est une véritable opportunité pour BRL de participer à la lutte contre le changement climatique et de contribuer à la stratégie régionale et nationale de neutralité carbone.

La consommation d'énergie a également sensiblement baissé par rapport à 2019 (77,4 GWh contre 89,2 GWh en 2019). La sécheresse de 2019 avait eu pour conséquence une distribution d'eau élevée nécessitant une très forte sollicitation du pompage. En revanche, l'année 2020 a été une année climatique moyenne.

La consommation d'énergie par m³ distribué s'élève donc pour 2020 à :

- » Secteur Est : 0,63 kWh/m³ ;
- » Secteur Ouest : 0,75 kWh/m³ ;
- » Moyenne pondérée* des secteurs Est + Ouest : 0,66 kWh/m³ ;
- » Lauragais : 0,36 kWh/m³ ;
- » RHR : 0,64 kWh/m³.

En 2020, la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années se poursuit même si les nouvelles actions engagées portent sur des ouvrages plus petits, dont l'impact est moins important que celles engagées en début de démarche sur les ouvrages plus énergivores. Le déploiement du système de management de l'énergie (ISO 50 001) et les actions associées montrent donc leur efficacité. La stratégie « CAP 2025 », engagée dès 2021, sera l'occasion pour le Groupe de définir de nouveaux objectifs et des plans d'actions pour les 5 prochaines années.

Qualité de la ressource en eau

La qualité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Groupe. A ce titre, BRLE assure le suivi de l'eau prélevée et distribuée afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité de l'eau. Cette surveillance repose sur un dispositif de contrôles et mesures réguliers :

- » Réalisation de veilles techniques et sanitaires pour surveiller l'émergence de nouveaux risques ;
- » Analyses quotidiennes des paramètres clés ;
- » Suivi réglementaire et définition d'un programme complémentaire de mesures sur les ouvrages du RHR comprenant des analyses multi-paramètres, réalisées par des laboratoires agréés. Selon les ressources mobilisées, ce sont entre 400 et 800 paramètres surveillés (400 pour le Rhône).

Occitanie : une charte pour une gestion durable de l'eau sur le RHR

BRL a signé le 27 juin 2019 la « Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional » avec la Région Occitanie. Cette charte définit les objectifs de la décennie à venir pour la bonne gestion de l'eau. Elle s'inscrit dans le plan régional d'intervention pour l'eau, plan ambitieux, ayant pour vocation d'une part à organiser la gestion durable de l'eau, et à préserver et restaurer les milieux aquatiques en harmonie avec le développement économique du territoire, et d'autre part à prévenir les risques d'inondation. Pour répondre à ces enjeux, 6 grandes ambitions figurent dans la charte, déclinées en actions à mettre en œuvre par BRL :

- » Sécurisation et maillage des ressources ;
- » Innovation et expertise en transition numérique ;
- » Gestion responsable et économie de la ressource en eau ;
- » Transition écologique et énergétique ;
- » Valorisation et sécurisation durable du foncier équipé ;
- » Solidarité territoriale et responsabilité sociétale.

Ces actions feront l'objet d'un suivi annuel lors d'un bilan des engagements de la Charte comprenant un retour d'expérience sur les expérimentations déployées par le Groupe.

Un savoir-faire déployé en France et à l'International

Le Groupe BRL agit également à l'échelle nationale et Internationale pour répondre aux défis du changement climatique au travers de compétences développées notamment dans le cadre d'études conduites pour le compte de donneurs d'ordres publics (ministères, collectivités, etc.). Les projets confiés concernent essentiellement l'évaluation des impacts potentiels des changements du climat sur l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, ainsi que la proposition de solutions d'adaptation à ces changements à travers l'élaboration de plans d'actions, la définition de politiques publiques et l'étude de solutions techniques.

En France comme à l'International, BRLI intervient principalement pour des bailleurs de fonds et des clients dont la politique est très largement engagée dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Les prestations de BRLI sont ainsi réalisées en conformité avec ces exigences contractuelles, et avec celles de son actionnariat et des valeurs portées par le Groupe.

Preuve de la reconnaissance de son expertise, BRLI est en outre régulièrement sollicitée pour mener des études. A ce titre, la filiale ingénierie du Groupe a élaboré pour le département du Gard, une stratégie départementale de gestion de la ressource en eau pour faire face au changement climatique, intitulée « Eau et Climat : préparons l'avenir ».

BRL Ingénierie participe à de nombreux programmes collaboratifs en matière de R&D dans les domaines du développement durable et de l'atténuation ou adaptation au changement climatique :

- » Représentation du Groupe BRL dans la Chaire industrielle ELSA PACT sur l'Analyse du Cycle de Vie ;
- » Participation au programme DEM'Eau avec le CEMAGREF ;
- » Collaboration au groupe de travail sur l'hydrologie spatiale avec notamment l'OIEAU, le CNES, l'IRD et l'AFD. Ces travaux ont conduit à la publication d'un guide « Mieux Connaitre pour mieux gérer – Vers une meilleure connaissance de l'hydrologie de terrain » ;
- » Développement de systèmes d'informations sur l'eau permettant l'optimisation de la gestion de la ressource en eau ;
- » Mise en place d'une convention « CIFRE » avec l'Université de Montpellier et le CNRS sur le calcul numérique optimal pour la modélisation de la dynamique naturelle des plages sableuses et leur préservation.

3.3. Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité

Protection de la biodiversité

En tant que maître d'ouvrage, BRL est conscient des impacts sur la nature des travaux d'aménagement du projet « Aqua Domitia » ou des réseaux hydroagricoles secondaires. Acteur engagé dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le Groupe BRL respecte, dès la conception de ses projets d'investissement, l'article L.122 du Code de l'Environnement sur les études d'impact qui imposent d'intégrer « les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Le travail mené en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage BRL, le maître d'œuvre BRLI, et la DREAL est un facteur-clé pour garantir la qualité du recensement de la faune et la flore, de l'analyse des impacts environnementaux, et la définition de pistes pertinentes permettant d'éviter et/ou de réduire ces impacts. La priorité du Groupe BRL est d'abord d'éviter les impacts environnementaux.

Des actions sont engagées en ce sens lors des tracés, notamment :

- » L'évitement des habitats des espèces présentant le plus fort niveau d'enjeu, ou de stations de pelouses sèches et de prairies humides ;
- » Le contournement et la mise en défense des stations floristiques et des sites de nidification ;
- » Le choix de zones de dépôt évitant les secteurs à enjeux écologiques.

Une fois le tracé défini, l'attention est portée autant que possible sur la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts résiduels lors des phases travaux. Les actions portent alors principalement sur :

- » l'adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces faunistiques à enjeu ;
- » l'interdiction de tout dépôt de matériaux auprès des points d'eau identifiés ;
- » la préservation des systèmes de haies en marge immédiate des zones d'intervention ;
- » le suivi environnemental des opérations avec des audits de chantier afin de contrôler la conformité des travaux vis-à-vis des gîtes protégés, ainsi que le respect plus général du patrimoine naturel environnant grâce à des visites avant, pendant et après chantier.

Par ailleurs, les cahiers des charges des dossiers de consultation des entreprises intègrent ces considérations : adaptation des calendriers par rapport au contexte écologique, définition des zones d'emprises et de préservation des zones sensibles, sessions de formation/sensibilisation à la biodiversité par des écologues des entreprises de travaux intervenant sur les zones à risques, etc.

Ces éléments figurent notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés de travaux des 3^{ème} tranches des maillons Nord Gardiole et Biterrois, portant sur plus de 21 km de canalisation et sur les derniers tronçons de canalisation permettant d'une part, de finaliser le raccordement entre les ressources Rhône et Orb et d'autre part, de raccorder le maillon Biterrois avec les réseaux existants alimentés à partir de la station de Portiragnes (3 km de canalisations).

Enfin, préalablement aux travaux, des mesures spécifiques, suivies par des bureaux d'études en environnement, sont mises en place par BRL :

- » définition de la méthodologie à suivre pour permettre la réduction des impacts ;
- » recensement des zones à protéger pendant les travaux (repérage des sujets à enjeu) ;
- » déplacement des gîtes à reptiles afin de libérer la zone des travaux.

Ces actions ont été menées sur la totalité des tracés des canalisations de la dernière phase de travaux des 3^{ème} tranches en 2019 et 2020, notamment dans la zone de garrigue des communes de Poussan et de Loupian.

Si, malgré la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction d'impacts, certaines espèces protégées demeurent affectées, une compensation est alors proposée par BRL qui peut prendre la forme d'une mise à disposition par BRL du foncier nécessaire (soit par l'achat ou par convention avec la commune concernée) ou d'actions en faveur de la biodiversité :

- » Restauration d'espaces de garrigue ouverts favorables à la faune et à la flore à enjeu ;
- » Entretien des espaces ouverts (par du pastoralisme ou une gestion mécanique) ;
- » Création de gîtes favorables aux reptiles ;
- » Mise en place de clapas ;
- » Restauration et entretien d'habitats de prairie humides (mare à batraciens), etc.

Les plans de gestion réalisés pour la compensation se déploient généralement sur 20 ans. Au cours des 5 premières années, BRL vérifie la pertinence des mesures engagées grâce à un suivi écologique réalisé sur des groupes biologiques clés.

En 2020, l'ensemble des travaux réalisés a fait l'objet d'un suivi continu, par des bureaux d'études en environnement. Toutes les prescriptions environnementales décidées en amont et pendant les travaux ont été respectées par les entreprises.

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif 2020
KPI 3 : Engagement environnemental éviter/réduire/compenser				
Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	0,43 % (297 k€/69 M€)	0 %	0%	Inférieur à 2 %

L'indicateur clé de performance mesure le ratio entre le budget consacré aux mesures compensatoires sur la période de 2018 (date du premier suivi de cet indicateur) à 2020 par rapport au montant total des projets engagés sur cette même période.

La fixation d'un objectif des montants des projets consacrés à financer des actions de compensation environnementale à 2 %, niveau très bas de compensation, répond à l'engagement d'œuvrer pour limiter le plus possible le recours à la compensation, en privilégiant l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.

La cible est de limiter au maximum les coûts de la compensation demandés par la DREAL dans les dossiers de financement, en travaillant en amont sur les projets pour éviter et réduire autant que possible les impacts environnementaux. Il est donc important que l'indicateur soit le plus proche possible de 0 : moins il y a de montant consacré aux mesures compensatoires, plus l'indicateur est performant.

A titre d'illustration, en 2020, les nouveaux projets de réseaux de desserte de Vendres et Loupian (représentant un budget global d'investissement de 5,85 millions d'euros) ont été exemptés de mesures compensatoires, après un travail d'optimisation, ayant permis d'éviter ou réduire la totalité des impacts sur la biodiversité. La DREAL, en tant qu'autorité environnementale, a ainsi validé les deux dossiers en confirmant l'absence de mesures de compensations, suite à l'analyse des mesures proposées. Ces résultats démontrent l'engagement et le savoir-faire de BRL.

La filiale BRLI démontre son engagement par la pertinence et la qualité des études, conseils et maîtrise d'œuvre dans les domaines de gestion de la biodiversité et du développement durable, et de l'évaluation environnementale.

BRLI mène également des actions en France comme à l'étranger, pour la préservation des espaces naturels et des écosystèmes sensibles (lagunes, milieux marins, mangroves, zones humides, rivières, habitats dunaires, forêts tropicales et méditerranéennes...), tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Le bon niveau de satisfaction des clients dans ces domaines confirme la pertinence de ces prestations. A titre d'exemple, les équipes de BRLI sont notamment intervenues en 2020 sur les projets phares suivants :

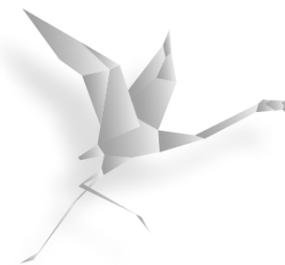
- » Etude des impacts sur la biodiversité du barrage de l'Egiin Gol sur le lac Baïkal en Mongolie ;
- » Définition des compensations des impacts du barrage de Nachtigal au Cameroun à travers une assistance au Parc National de Mpem & Djim ;
- » Participation à la concertation et communication préalable à la création de la réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte.

BRLE, quant à elle, réalise des prestations d'assistances techniques pour le compte de structures diverses (caves coopératives et particulières, moulins oléicoles, industries agro-alimentaires, élevages), et de collectivités locales, pour le traitement de leurs sous-produits organiques (effluents, déjections animales, boues d'épuration) par épandage agricole.

4. Assurer le développement et l'épanouissement de nos collaboratrices et collaborateurs

La politique de ressources et des relations humaines du Groupe est mise au service de la performance et de l'excellence, notamment dans l'optique d'aligner la gestion des carrières et des compétences avec les besoins en ressources dictés par la stratégie « BRL Horizon 2020 ». La politique sociale, orientée vers la valorisation des richesses humaines, s'inscrit ainsi dans une démarche continue visant à « Mieux Travailler Ensemble », et s'articule autour des 4 axes suivants :

- » la santé au travail,
- » l'individu au cœur de l'entreprise,
- » la gestion de carrières et des compétences,
- » l'égalité de traitement.



4.1. Conditions de travail des salariés

Organisation du travail

La politique sociale du Groupe BRL place l'individu au cœur de l'entreprise. Elle permet de favoriser des conditions de travail harmonieuses et promeut le respect de règles de fonctionnement et de bienveillance, contribuant ainsi à toujours "mieux travailler ensemble". Les modalités d'organisation du temps de travail sont différentes entre les sociétés du Groupe, en raison de la nature de leurs activités, et sont définies pour mieux répondre aux exigences de service et des besoins des clients.

La conclusion d'accords collectifs allant au-delà des obligations légales et réglementaires permet également au Groupe BRL de déterminer les meilleures conditions pour harmoniser le travail, mettre en adéquation les aspirations personnelles et professionnelles, et ainsi mieux gérer l'implication des salarié.e.s et l'appropriation des enjeux du Groupe. Pour tenir ses engagements, le Groupe apporte une vigilance particulière au suivi du temps de travail et au respect de l'équilibre des temps de vie professionnel, personnel et familial.

En 2020, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire de la Covid-19, le Groupe BRL a été contraint d'adapter, dans l'urgence, l'organisation du travail de ses salarié.e.s en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des diverses mesures gouvernementales. Dans une logique de prévention, la Direction du Groupe a notamment décidé de restreindre certaines activités, de limiter l'accueil au siège social ou dans certains sites et les déplacements, l'organisation et la participation à des réunions, ou encore de prendre des décisions de fermeture temporaire.

Le Groupe a également mis en place des jauges maximales de présence dans les locaux lors du retour des collaborateurs et collaboratrices à une activité « normalisée ». Pour les activités en agences, sur le terrain ou les chantiers, un protocole sanitaire rigoureux a été défini afin d'organiser le travail des salarié.e.s (respect des distanciations physiques, aménagement des locaux, port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, consignes d'utilisation du matériel, limitation du covoiturage, etc.). Les salarié.e.s ont par ailleurs été dotés d'équipements spécifiques relatifs à cette nouvelle organisation (écrans, ordinateurs portables, téléphones, casques, etc.) et d'outils collaboratifs permettant les réunions en visioconférence, afin de maintenir le lien entre les équipes et assurer la continuité de l'activité.

A chaque nouvelle étape de la crise sanitaire, les représentants du personnel ont été associés : le CSEC et les CSE de chaque société ont été consultés pour que les mesures soient bien adaptées à la réalité et aux spécificités des métiers du Groupe BRL. La direction a communiqué à de nombreuses reprises auprès de ses salarié.e.s, notamment sur l'importance du droit à la déconnexion et sur les bonnes pratiques du télétravail.

► Le renforcement du télétravail

Dès l'annonce du premier confinement au mois de mars 2020, et conformément aux recommandations du gouvernement, le Groupe BRL a accompagné et structuré la mise en place d'un télétravail « subi » pour toutes les fonctions qui le permettaient, et a adapté les conditions de travail et l'activité des salariés dont les missions ne permettaient pas le travail à distance.

Ainsi, le télétravail, véritable outil de prévention des contaminations dans sa capacité à limiter les interactions sociales sur les lieux de travail et lors des trajets domicile-travail, en premier lieu « subi » puis dans un second temps « contraint », est devenu le mode de fonctionnement au sein du Groupe pendant cette période de crise sanitaire.

Selon les différentes phases de la crise, le recours au télétravail, pour les postes qui le permettent, a alors varié entre 100 % du temps en distanciel et une alternance entre travail en présentiel et télétravail (à raison de 1 à 3 jours en moyenne de présence par semaine).

A fin 2020, conformément aux prescriptions du gouvernement, le recours au télétravail a donc été généralisé à l'ensemble des activités le permettant ou des mesures d'adaptation ont été prises :

- » Télétravail porté à 100 % dès que l'ensemble des tâches du collaborateur peut être réalisé à distance ;
- » Réduction des déplacements professionnels et aménagement du temps de présence en entreprise, en cas de présence sur site nécessaire ponctuellement ;
- » Lissage des horaires de départ et d'arrivée afin de limiter l'affluence aux heures de pointe, en cas de présence sur site nécessaire en continu.

Dans ce contexte inédit, le Groupe BRL a su démontrer une capacité d'adaptation rapide en expérimentant les avantages et inconvénients d'un nouveau mode d'organisation du travail contraint. Fort de ce retour d'expérience, le Groupe a alors décidé d'ouvrir des discussions sur la mise en place d'un télétravail « choisi » applicable en sortie de crise dès que les conditions sanitaires le permettront.

A ce titre, la démarche relative à la mise en place du télétravail a largement été évoquée avec les représentants du personnel de l'ensemble des structures du Groupe. Le retour d'expérience "à chaud" présenté auprès du CSEC le 6 mai 2020 a été perçu positivement par les représentants du personnel et les collaborateurs.

De plus, les réponses apportées au questionnaire portant sur la mise en place du télétravail au sein de BRL et BRLI indiquent un bon niveau de satisfaction concernant les moyens mis à disposition pour télétravailler.

► Le recours à l'activité partielle

Dès le mois de mars, afin de limiter les difficultés économiques et dans le souci de maintenir les emplois, le dispositif d'activité partielle de droit commun a été mis en œuvre pour deux sociétés du Groupe particulièrement touchées par les effets de la crise :

- » Pour BRLI, particulièrement impactée du fait de son activité à l'International. La mobilisation de ce dispositif a représenté 10 094 heures (de mars à décembre 2020) pour un effectif variant de 5 à 43 salariés en activité partielle au cours du même mois selon les périodes ;
- » Pour BRLLEN, ce dispositif a été principalement utilisé pendant le premier confinement, représentant 644 heures pour un effectif variant de 1 à 8 salariés en activité partielle au cours du même mois selon les périodes.

Par ailleurs, le dispositif spécifique d'activité partielle à destination des salariés contraints de garder leurs enfants ou pour les « personnes vulnérables et ne pouvant télétravailler » mis en place par le gouvernement a également été utilisé pour BRL et ses deux filiales BRLI et BRLLEN.

Au total pour l'ensemble du Groupe BRL, l'activité partielle de droit commun a représenté 690 jours pour un volume de 11 057 heures de mars à décembre 2020.

Le déploiement de ce dispositif a nécessité une procédure spécifique : information/consultation de chaque CSE, dépôt de la demande auprès de la DIRECCTE, puis renouvellement éventuel de la demande en fonction de l'évolution de la conjoncture et des effets sur l'activité économique de l'entreprise.

Les directions des sociétés du Groupe ont décidé unilatéralement, dès qu'elles en ont eu la possibilité, d'appliquer des dispositions plus favorables que les dispositions légales et conventionnelles en vigueur concernant l'indemnité d'activité partielle versée aux salarié.e.s. Ainsi, BRL, BRLI et BRLE ont pu maintenir les salaires pour tous les salariés concernés par cette situation.

Les mesures prises en faveur de la santé et sécurité au travail

La promotion de la santé au travail, un des volets clés de la politique sociale, constitue un engagement fort du Groupe BRL, et notamment la **Prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS)**, enjeu stratégique et managérial essentiel.

Ainsi, la démarche de prévention des RPS engagée dès 2012, s'est matérialisée en 2020 par la signature d'une charte sur la santé et la sécurité au travail. Après une phase de pilotage au niveau du Groupe, des actions ont été étudiées et conduites conjointement avec chaque Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) des filiales, qui ont notamment intégré l'identification et la prévention des RPS dans leurs Documents Uniques d'Évaluation des Risques (DUER). Par ailleurs, les initiatives déjà déployées ont permis d'améliorer la communication entre les équipes, de mieux organiser la diffusion de l'information, d'harmoniser les compétences des managers, et de davantage cibler les priorités de formations en matière de sécurité.

Néanmoins, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, la priorité du Groupe a été de préserver la santé de l'ensemble de ses collaborateurs. Afin de préparer la reprise d'activité en présentiel post confinement (en mai 2020), tout en garantissant la sécurité des collaborateurs, la Direction du Groupe a défini plusieurs mesures importantes, dont :

- » Désignation de nombreux référents « COVID-19 » parmi les collaborateurs (managers, SST, collaborateurs de la DRH, ...), qui jouent le rôle de relais auprès de la Direction. Leur mission consiste à veiller au respect et à l'application des mesures sanitaires par l'ensemble des collaborateurs, en les sensibilisant et en les informant.
- » Formation des référents « COVID-19 » grâce à un module pédagogique digital spécialement adapté aux activités de BRL.
- » Distribution à l'ensemble des collaborateurs de deux livrets d'information spécifiques à la crise sanitaire portant notamment sur les consignes à respecter, les démarches à effectuer en cas de garde d'enfant, le profil pathologique sensible, la contamination ou le cas contact, etc. Il a également été rappelé la possibilité d'utiliser le numéro vert d'assistance psychologique « Pro consulte », permettant d'assurer un soutien aux salariés et prévenir les risques psychosociaux, notamment ceux liés à leur isolement social.

De plus, le Groupe a fait preuve d'anticipation en mettant en place dans des délais extrêmement courts des mesures d'hygiène, santé et sécurité adaptées au risque sanitaire, au-delà des seules exigences légales ou réglementaires :

- » Port du masque obligatoire dans tous les espaces clos et partagés ;
- » Respect de la distance d'un mètre et des gestes barrières ;
- » Mise en place de plexiglas pour mieux isoler l'accueil et les bureaux partagés ;
- » Mise en place d'un plan de circulation dans les locaux du siège et d'une signalétique spécifique afin d'imposer physiquement un sens de circulation dans les couloirs et escaliers pour éviter les croisements ;
- » Renforcement des prestations d'entretien, de nettoyage et désinfection des locaux ;
- » Report des moments de convivialité ;
- » Mise à disposition des équipements de protection individuelle (masques et gel hydroalcoolique) pour les besoins professionnels, mais aussi de kits à usages privés.

Les dispositions de sécurisation des activités ont été auditées par huissier de justice afin de garantir le meilleur standard possible.

Le restaurant d'entreprise du siège, sous la responsabilité du CSEC, a lui aussi aménagé ses prestations et son organisation. Fermé lors du 1er confinement, il a repris ses activités à compter du 1er juillet 2020 dans le respect des consignes relatives aux gestes barrières et à la distanciation physique. Suite aux annonces du 2ème confinement, la Direction Générale du Groupe, dans une logique de respect des mesures liées à la sécurité et à la protection de la santé des salariés, a décidé de la fermeture de la salle de restauration et la mise en place d'un service de plat à emporter.

Au-delà des mesures prises pour répondre à la crise sanitaire, de nombreuses actions sont régulièrement menées pour promouvoir et favoriser la santé au travail, notamment en matière de :

- » Prévention de la pénibilité : des études de poste sont réalisées par un ergonome dès qu'un besoin est recensé. Ce thème est abordé quatre fois par an à minima en DUP, à l'occasion des réunions de la CSSTT en présence du médecin du travail.
- » Droit à la déconnexion numérique : un suivi du flux des e-mails est effectué mensuellement par la Direction des Systèmes d'Information du Groupe. Par ailleurs, ce risque renforcé par la mise en place du télétravail a fait l'objet de nombreuses communications par la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Généraux.
- » La mise en place de parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants : ce parcours comprend diverses actions d'aide et d'accompagnement pour faciliter l'adaptation du nouveau collaborateur à son nouvel environnement professionnel.

Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement aux actions de sensibilisation menées au travers de campagnes nationales sur la santé publique. En 2020, BRL s'est notamment attaché à :

- » Sensibiliser ses salarié.e.s sur le cancer du sein et le cancer de la prostate dont le dépistage précoce permet une meilleure efficacité de traitement (campagnes nationales « Octobre Rose » et « Movember »). Différents supports de prévention et d'information ont été diffusés sur l'Intranet. L'implication du Groupe s'exprime également à travers son soutien à l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM) ;
- » Déployer en septembre 2020, une campagne de sensibilisation aux risques routiers liés aux addictions pour le secteur de Garons de BRL EXPLOITATION ; ce sont 6 groupes, soit un total de 26 collaborateurs, qui ont bénéficié chacun d'une demi-journée de sensibilisation animée par les services de la Médecine du Travail ;
- » Promouvoir l'arrêt du tabac en étant pour la deuxième année, partenaire de la campagne nationale de Santé Publique France du #MoissansTabac. Une charte d'engagement a été signée par le Groupe en 2019 avec l'Institut Régional du Cancer de Montpellier (l'IRCM), ambassadeur du Mois Sans Tabac pour l'Occitanie orientale. Des communications ont ainsi été proposées via l'Intranet ;
- » Renforcer la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices contre les violences conjugales et familiales. Les confinements et couvre-feux successifs ont eu pour conséquence une recrudescence des violences, faisant exploser les signalements et dépôts de plaintes. Depuis 2013, le Groupe BRL est engagé activement dans cette cause avec la signature de la charte régionale contre les violences faites aux femmes. Face à l'augmentation du risque de violence en 2020, le Groupe BRL a décidé d'aller plus loin en signant la Charte CEASE (Réseau Européen D'Entreprises Engagées Contre Les Violences Conjugales). Deux conférences en ligne, animées par FACE GARD, sur le thème des « violences conjugales et familiales » et de leurs impacts pour l'entreprise ont permis de sensibiliser les collaborateurs du Groupe.

La santé et la sécurité des collaborateurs et collaboratrices sont plus qu'une priorité pour le Groupe BRL. Son ambition est de tendre vers le « zéro accident ». Pour y parvenir, des actions telles que la sensibilisation des managers à la sécurité et aux RPS dans le cadre du « parcours manager », ainsi que la politique de prévention des risques de chaque société, l'identification et l'analyse des causes des accidents pour éviter la récurrence, et les formations en matière de sécurité des collaborateurs de terrain sont déployées afin que la culture de la sécurité soit partagée par tous : direction, managers, collaborateurs et collaboratrices.

Afin de mesurer ses performances en termes de sécurité, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance, dont :

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif
KPI 7 : Suivi de la sécurité au travail				
Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 26,6 BRL : 31 BRLE : 23,1 BRLI : 0 BRLLEN : 78,6	Groupe : 15,04 BRL : 27,22 BRLE : 11,38 BRLI : 0 BRLLEN : 44,14	Groupe : 25,95 BRL : 9,34 BRLE : 14,19 BRLI : 0 BRLLEN : 112,61	< 25
Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,32 BRL : 0,33 BRLE : 0,35 BRLI : 0 BRLLEN : 0,82	Groupe : 0,57 BRL : 0,21 BRLE : 0,61 BRLI : 0 BRLLEN : 1,85	Groupe : 0,35 BRL : 0,10 BRLE : 0,27 BRLI : 0 BRLLEN : 1,36	Non pertinent*

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées sur une année. Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées sur une année.

* Le caractère aléatoire de la gravité des accidents du travail ne permet pas de définir d'objectif.

La hausse du taux de fréquence s'explique principalement par une augmentation du nombre d'accidents du travail enregistré par BRL ESPACES NATURELS (18 accidents en 2020 contre 7 en 2019).

A contrario, le taux de gravité baisse significativement, en raison d'une diminution de 37 % des jours d'arrêt pour accident du travail.

Les activités de BRLI amènent ses salarié.e.s à se déplacer régulièrement à l'International où les conditions de sécurité peuvent être très différentes de celles de la France. Ces déplacements ont été considérablement réduits en 2020 en raison du contexte sanitaire. Toutefois, quelques missions ont dû être réalisées dans le respect des règles sanitaires des pays, mais aussi dans le respect des règles et moyens déployés par BRLI.

Fidélisation du Personnel

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif 2020
KPI 6 : Fidélisation du personnel				
Taux de fin de CDI/ nombre de CDI total (groupe et par société) (en %)	Groupe : 7 % BRL : 8,9 % BRLE : 5,6 % BRLI : 5,6 % BRLLEN : 12,7 %	Groupe : 4,33 % BRL : 1,4 % BRLE : 4,22 % BRLI : 4,81 % BRLLEN : 6,11 %	Groupe : 7,86 % BRL : 6,93 % BRLE : 6,27 % BRLI : 3,63 % BRLLEN : 23,60 %	< 10 %

Le nombre de départs en 2020, en hausse au sein de toutes les entités du Groupe, s'élève à 46 contre 25 départs en 2019 :

- » 22 % font suite à un départ volontaire ;
- » 6 % concernent les fins de périodes d'essai ;
- » 24 % concernent les ruptures à l'initiative de l'employeur ;
- » 20 % sont liés à des ruptures conventionnelles.
- » 28 % concernent des départs en retraite ;

L'augmentation du taux de départs s'explique principalement pour BRL et BRLE par des départs à la retraite. Pour BRLLEN, la hausse est liée en grande partie aux effets en 2020 du refus de certains salariés de l'Accord de Performance Collective (APC) signé en 2019, entraînant la rupture de leur contrat de travail.

4.2. Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social

Un dialogue social riche et dynamique

Le Groupe BRL veille à la dynamique de la négociation collective et à la qualité du dialogue social qui contribue au renforcement de la cohésion, à la mise en œuvre des politiques de ressources humaines et à la performance économique du Groupe.

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 a été gérée en étroite collaboration avec les représentants du personnel. Les nombreuses réunions du CSE et du CSSCT ont permis d'associer les IRP lors de la mise en œuvre des nouveaux modes d'organisation du travail et des différents plans successifs de télétravail/ confinement (information et consultation systématique des élus).

Malgré tout, l'année 2020 a été marquée par une baisse des négociations d'accords par rapport à 2019 pour deux raisons principales :

- » L'impact de la crise sanitaire : l'impératif pour cette année exceptionnelle a été pour le Groupe de traiter la gestion de la crise, d'accompagner la mise en place du télétravail « subi » et de structurer l'activité à distance avec le déploiement de nouvelles mesures d'organisation du travail et la définition de procédures sanitaires. Le protocole sanitaire en entreprise a été revu à plusieurs reprises pour adresser les différentes consignes et mesures gouvernementales.
- » Une année 2019 exceptionnelle en termes de négociations due au renouvellement d'accords qui arrivaient à échéance (participation, intéressement et égalité professionnelle) dans un contexte d'élections professionnelles. Les nouveaux représentants du personnel du CSE et du CSEC ont débuté leur mandat début 2020 et la mise en place effective des instances a été organisée avec les premières réunions dès le mois de janvier.

Toutefois, et malgré le contexte qui a fortement mobilisé les instances, les négociations annuelles obligatoires sur les salaires ont été conduites dans les temps habituels et ont permis de négocier les volumes d'augmentation collective et individuelle. La concomitance de l'état d'urgence sanitaire et des négociations ont amené les parties à réviser leur accord initial (notamment pour BRL et BRLE) afin de soumettre le volume d'augmentation individuelle à un versement conditionné ultérieur selon un barème prédéfini au regard des résultats prévisionnels 2020. Un avenant a ainsi pu être signé entre les parties afin de moduler l'octroi de cette enveloppe d'augmentation individuelle aux résultats de BRL et de BRLE. Les salariés de ces deux structures ont donc bénéficié d'une augmentation en deux temps (en mai et octobre) versée avec effet rétroactif sur janvier 2020.

Les augmentations salariales de 2020 ont donc amené à la conclusion de 4 accords NAO au niveau de chaque société de l'UES sur les salaires et 2 avenants aux accords initiaux. De plus, 2 accords relatifs au dispositif dérogatoire de congés payés durant la crise sanitaire de la Covid-19 ont été signés pour BRLI et BRLLEN. Pour la société BRLE, 3 accords ont été signés en 2020 en matière d'aménagement du travail et de recrutement. Enfin, l'UES BRL a conclu deux avenants successifs pour proroger les dispositions actuelles de l'accord relatif au « contrat génération », afin de laisser le temps à une négociation efficace. L'UES est signataire des accords Groupe (le Groupe comprend les sociétés BRL, BRLI, BRLE et BRLLEN). Ainsi 13 accords ont été conclus par l'ensemble des sociétés du Groupe BRL ainsi que par l'UES.

Indicateur	2018	2019	2020
KPI 9 : Qualité du dialogue social			
Taux d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)	100 % (8 accords)	100 % (6 accords)	100 % (2 accords)

Pour rappel, les statuts de BRL prévoient depuis 2012 deux sièges pour des administrateurs représentants les salarié.e.s. Ils sont élus parmi et par l'ensemble des salarié.e.s du Groupe pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Les premiers administrateurs-salarié.e.s ont été élus le 13 novembre 2012 pour un mandat prenant effet au 1er janvier 2013. Les dernières élections se sont tenues le 23 octobre 2018 avec une prise d'effet au 1er janvier 2019 pour une nouvelle période de 3 ans. Ces deux postes sont occupés à parité par une femme et un homme.

Echanger pour co-construire

Dans une approche de co-construction, BRLI a organisé en mars 2020 une rencontre d'échanges collectifs de type « brainstorming » afin de maintenir le lien pendant la crise de la Covid-19 et le premier confinement. Une quarantaine de collaborateurs, représentants les différents services et métiers de la filiale, ont partagé leurs réflexions sur l'amélioration des pratiques de travail. Ils ont notamment échangé sur l'intégration de la RSE dans les projets, la communication interne, les outils digitaux, l'attractivité des talents, l'employabilité et la transformation des métiers.

Le développement des compétences et de l'agilité des collaboratrices et collaborateurs.

La politique de ressources humaines, dont l'un des 4 piliers est la gestion des carrières et des compétences, est mise au service de la performance et de l'excellence afin d'aligner la gestion des carrières et des compétences avec la stratégie du Groupe. Pour cela, la politique formation s'articule autour des objectifs suivants :

- » Poursuivre les objectifs de développement des compétences en cohérence avec les besoins de transformation du Groupe, d'une part, et les souhaits d'évolution professionnelle des collaborateurs et collaboratrices, via leur parcours professionnel, d'autre part,
- » Maintenir un bon niveau d'employabilité des collaborateurs et collaboratrices face à l'évolution des métiers et aux enjeux du Groupe.

En raison de la crise sanitaire, le Groupe BRL a dû s'adapter rapidement afin d'assurer la poursuite de ses objectifs de formation, notamment en développant le recours aux formations digitales (e-learning) et à distance. Ainsi, 128 collaborateurs ont pu bénéficier de formations distancielles, dans des domaines aussi variés que les langues étrangères, les logiciels informatiques, l'organisation du travail (bonnes pratiques en matière de télétravail), la mise en œuvre de la directive européenne en matière de RSE, ou encore sur les normes qualité et le pilotage de processus.

Il est important de constater que la crise a également accéléré la digitalisation des pratiques dans le domaine de la formation, permettant au Groupe de maintenir un bon niveau d'engagement en termes d'actions de formation, malgré le contexte.

Les objectifs de formation du Groupe s'organisent autour de 4 priorités :

- Priorité 1 : Le développement des compétences techniques et humaines

En 2020, 132 collaborateurs ont suivi au moins une formation liée au développement de leurs compétences métiers notamment dans les domaines suivants :

- » Formation sur la piste d'audit fiable pour tous les responsables comptables et financiers du Groupe ;
- » Formation au pilotage de processus pour les responsables de processus récemment embauchés au niveau du Groupe, à l'actualité sociale, à l'analyse de cycle de vie, ou à la gestion d'un parc informatique pour les équipes de la DSI ;
- » Formation aux variateurs de vitesse, à la supervision d'équipements hydrauliques et à la réglementation DICT pour les équipes de BRLE ;
- » Formation BIM (Modélisation des informations du bâtiment), marchés publics, langues étrangères, aménagements fluviaux, conception d'ouvrages en béton pour les équipes de BRLI ;
- » Formation sur Spock (logiciel de gestion) pour BRLEN.

- Priorité 2 : Le management

Pour accompagner les managers du Groupe dans la gestion effective de leurs équipes, la mise en place d'un programme de formation pluriannuel, "PARCOURS MANAGER", est déployé depuis 2017 (environ 15 jours sur une période de 2 à 3 ans pour les managers récemment promus). En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, seuls 8 managers ont pu démarrer ce parcours. Ces formations nécessitant de nombreuses interactions, le mode en présentiel est largement privilégié.



Par ailleurs, des formations à distance sur la « conduite d'entretien annuel » ont été réalisées afin d'accompagner les managers dans cet exercice. Deux managers ont également bénéficié d'un coaching individuel pour les aider à optimiser leur posture managériale. En revanche, le programme de formation continue des managers « expérimentés » a dû être reporté.

- Priorité 3 : L'égalité de traitement et le respect de la diversité

Des formations en vue d'améliorer le bien-être et le développement personnel sont régulièrement proposées aux collaborateurs et collaboratrices afin de favoriser leur épanouissement professionnel. A titre d'exemples, les formations suivantes ont été dispensées en 2020 :

- » Deux collaborateurs, après avoir suivi un 1er module de préparation à la retraite orienté sur les démarches administratives, ont suivi le 2e module sur la préparation de leur projet de vie ;
- » Treize collaborateurs, toutes sociétés confondues, ont suivi une formation de 2 jours sur la gestion de leur temps et de leurs priorités ;
- » Un collaborateur a suivi un accompagnement individuel pour l'aider à développer la confiance en soi, et une collaboratrice a été sensibilisée aux méthodes du « lâcher prise » ;
- » D'autre part, les élus aux CSE de 2 sociétés ont suivi à distance une formation sur les missions de leur mandat (volet économique et social et volet sécurité) en 2020 (les élus des 2 autres sociétés n'ont pas souhaité suivre la formation à distance), au total ce sont 36 élus qui ont été concernés.
- » Cinq élus et deux membres de la Direction ont suivi une journée de formation sur le sujet sensible du « harcèlement sexuel et des agissements sexistes ».

- Priorité 4 : La santé et la sécurité au travail

Dans le souci constant de prévention des risques au travail, le Groupe a tenu à assurer toutes les formations liées à la sécurité (CACES, habilitation diverses, électrique, travaux et amiante, travaux en hauteur, CATEC, AIPR, SST, ...), aussi bien pour les mises à niveau que pour les formations initiales. Ainsi, dans les 2 filiales particulièrement exposées aux risques professionnels, BRLE et BRLEN, ce sont respectivement 180 et 66 stages qui ont été réalisés. Ils ont concerné 112 collaborateurs pour BRLE et 41 collaborateurs pour BRLEN. Pour autant, des collaborateur/trice(s) de BRL et BRLI, moins exposés aux risques métiers, ont également réalisé des formations « CATEC » (certificat d'aptitude au travail en espaces confinés) et de mise à niveau pour les SST.

Bien qu'intégrées dans les projets 2020, les séances de sensibilisation à l'éco conduite n'ont pas pu se tenir en 2020, et seront donc reprogrammées en 2021.

Indicateur	2018	2019	2020*	Objectif
KPI 8 : Evolution des compétences				
Taux de salariés formés sur le total de salarié.e.s (Groupe et par société)* (en %)	Groupe : 65 % BRL : 55 % BRLE : 85 % BRLI : 57 % BRLEN : 36 %	Groupe : 61 % BRL : 76 % BRLE : 79 % BRLI : 47 % BRLEN : 30 %	Groupe : 58 % BRL : 52 % BRLE : 65 % BRLI : 55 % BRLEN : 54 %	Au moins 50 %

* la formation/sensibilisation Groupe « référent COVID-19 » n'a pas été prise en compte dans le calcul de l'indicateur.

Malgré la mise en place de formations à distance, de nombreuses sessions ont dû être reportées ou annulées pour notamment des raisons techniques. Par ailleurs, les collaborateurs du Groupe ont été largement mobilisés par l'organisation de la poursuite d'activité. Toutefois, le pourcentage de salariés formés a été maintenu à un bon niveau (58 % en 2020 contre 61 % en 2019) :

- » Pour BRLE : la diminution de la part des salariés formés est bien sûr liée au contexte sanitaire qui a provoqué l'annulation de nombreuses sessions. Les métiers de BRL étant très orientés « terrain », il est, pour certaines thématiques, impossible de les organiser à distance ;
- » Pour BRLI : l'augmentation du nombre de collaborateurs formés s'explique par le recours au dispositif « FNE Formation » qui permet une prise en charge d'actions de formation notamment dans le domaine des langues étrangères ;
- » Pour BRLEN : la hausse du nombre de personnes formées se justifie par les nombreuses formations à la sécurité dispensées au cours de l'année.

Ainsi, le Groupe BRL a consacré, sur les 3 dernières années, plus de 3 % par an de sa masse salariale en dépenses de formation. Pour 2020, l'investissement en formation correspond à un budget de 830 K€, représentant 7 876 heures de formation au profit de 360 collaborateurs et collaboratrices.

4.3. Egalité de traitement, diversité & inclusion

Egalité de traitement et lutte contre les discriminations

La promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités lors de toutes les étapes de la gestion des ressources humaines est au cœur de la politique de Ressources Humaines du Groupe.

Consciente des enjeux liés à l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, la Direction Générale du Groupe BRL a défini une politique volontariste dès 2012. Cet engagement s'appuie sur une véritable démarche managériale, déployée collégialement par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique et Responsabilité Sociétale, avec l'implication des directions de chaque société.

Un nouvel accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été conclu le 11 juin 2019, au sein de l'U.E.S BRL, venant remplacer l'accord signé en 2015. Entré en vigueur le 1er juillet 2019 pour une durée de quatre ans, ce nouvel accord complète les mesures mises en œuvre en 2015 et s'articule autour de 5 thèmes majeurs auxquels sont associés des objectifs de progression, des actions et des moyens : la rémunération effective, l'embauche, la promotion professionnelle et les parcours professionnels, les conditions de travail et la sécurité au travail, et l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Cet accord fait par ailleurs l'objet d'un suivi annuel par la Commission égalité composée d'élu.e.s et de membres de la Direction du Groupe.

En outre, le Groupe a, pour la seconde année consécutive, publié les résultats des index égalité professionnelle des sociétés de l'U.E.S. La note consolidée de 93/100 obtenue par le Groupe BRL témoigne d'un engagement continu en matière d'égalité professionnelle.

Le Groupe BRL s'est doté d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (HSAS). Au même titre, le CSEC et chaque CSE de société, ont également nommé un référent parmi leurs membres. La mise à disposition d'un e-learning a permis aux 7 référents de commencer à se former. La Directrice des Ressources Humaines est en charge, au niveau de l'U.E.S. et en représentation de la Direction, de la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation, et de la mise en œuvre de procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel.

Evolution de la présence des femmes dans les Conseils d'administration du Groupe

	Composition au 31/12/2020	2018	2019	2020
BRL	6 femmes sur 20 membres	25 %	25 %	30 %
BRLE	2 femmes sur 4 membres	50 %	50 %	50 %
BRLI	2 femmes sur 4 membres	40 %	50 %	50 %
BRLN	2 femmes sur 4 membres	50 %	50 %	50 %

Une meilleure intégration des travailleurs en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui réforme l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2020. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise mais les modalités de calcul ont été ajustées. La première déclaration aux organismes de Sécurité Sociale par le biais de la DSN s'effectuera au plus tard au mois de mai 2021 en ce qui concerne la contribution sur l'exercice 2020.

S'agissant de l'intégration du handicap dans l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique et Responsabilité Sociétale mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Groupe, tout en agissant sur la culture d'entreprise, pour permettre un changement de regard collectif et individuel. Des actions concrètes sont donc menées régulièrement :

- » Suivi des dossiers RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ;
- » Promotion d'une politique de recrutement handi-accueillante ;
- » Organisation d'actions de sensibilisation sur les perceptions des collaborateurs et collaboratrices ;
- » Accompagnement des collaborateurs en situation de handicap (étude de poste, échanges) ;
- » Développement de l'accessibilité des sites du Groupe BRL.

Le Groupe BRL est également doté d'un référent handicap, chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap.

Indicateur	2018	2019	2020*	Objectif 2025
KPI 10 : Lutte contre les discriminations				
Taux de salariés en situation de handicap par société (en %)	Groupe : 3 % BRL : 3 % BRLE : 4 % BRLI : 1 % BRLN : 6 %	Groupe : 3,9 % BRL : 4 % BRLE : 4,9 % BRLI : 1 % BRLN : 8 %	Groupe : 3,7 % BRL : 4,41 % BRLE : 4,45 % BRLI : 0,64 % BRLN : 7,75 %	Au moins 6 % pour chaque société

*Ces chiffres sont des estimations du fait de décalage de la déclaration avec la nouvelle réforme Handicap.

Bien qu'en légère augmentation en 2020, le taux de salariés en situation de handicap reste relativement constant au sein du Groupe BRL, les variations entre 2020 et 2019 s'expliquant le plus souvent par les entrées et sorties de salarié.e.s au sein des diverses sociétés du Groupe ou par de nouvelles reconnaissances en cours de carrière. BRL Espaces Naturels dépasse ses obligations légales avec un taux d'emploi de 7,75 %.

Le nombre des salarié.e.s en situation handicap en ETP et l'objectif de chaque société :

Société	Objectif 2019	Résultat 2019	Objectif 2020	Résultat 2020
BRL	4	2,83	4	3,50
BRLI	12*	1,35	12	1,35
BRLE (une seule déclaration)	14	10,96	15	11,16**
BRLN (une seule déclaration)	4	6,18	6	7,73**

* En 2019 et 2020, BRLI a dépassé le seuil de 200 salarié.e.s ce qui a eu pour conséquence de modifier l'objectif par rapport à 2018

**En 2020, une nouvelle réglementation entre en vigueur et modifie les modalités de calcul de la contribution financière. Depuis cette année, les entreprises qui possèdent plusieurs établissements effectueront une seule déclaration. L'obligation d'emploi s'applique à la somme des effectifs de tous les établissements faisant partie de l'entreprise : Une déclaration par entreprise et non plus par établissement.

Le Groupe procède également à des achats auprès d'Entreprises Adaptées (EA) ou d'Établissements d'Aides et de Services par le Travail (ESAT). Cependant, en raison de la crise sanitaire, le Groupe BRL a été contraint d'annuler en 2020 la quasi-totalité des moments de convivialité au cours de l'année (pots de départs à la retraite, etc.) et dont les fournisseurs sont principalement ce type de structures. Seules les Galettes des rois des sociétés BRL, BRLI et BRLE et la cérémonie des Vœux 2020 ont pu se tenir fin janvier, avant le premier confinement. Pour ces événements, le restaurant d'entreprise a commandé dans le cadre de son partenariat avec l'E.S.A.T Les Chênes Verts à Nîmes, diverses préparations alimentaires artisanales locales.

Le développement de la mixité intergénérationnelle

Concernant la promotion de la coopération intergénérationnelle, l'obligation du contrat de génération a été supprimée en 2017 dans le cadre de la réforme du Code du travail. Toutefois, soucieux de maintenir des engagements sur ce sujet et dans la continuité du précédent accord conclu, la Direction du Groupe BRL et les partenaires sociaux ont confirmé leur intention commune de négocier un nouvel accord et de poursuivre le déploiement du plan d'action, dont les mesures sont destinées à :

- » Favoriser l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi (ou salarié.e.s en situation de handicap de moins de 30 ans) ;
- » Maintenir dans l'emploi les salarié.e.s seniors âgés de plus de 56 ans ;
- » Garantir la transmission des savoirs et des compétences intergénérationnels.

Plus spécifiquement, les mesures retenues en faveur des jeunes visent à :

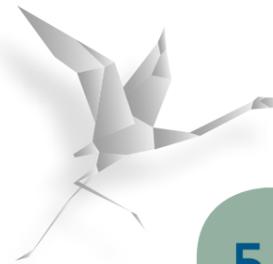
- » Fixer des objectifs d'embauche en CDI ;
- » Nommer un référent pour accompagner les jeunes embauché.e.s pendant leur parcours d'intégration ;
- » Identifier, si besoin, des formations d'adaptation qualifiantes.

En parallèle, les actions décidées en faveur des seniors ont pour vocation de :

- » Faire respecter les objectifs de maintien dans l'emploi ;
- » Améliorer les conditions de travail et prévenir les situations de pénibilité ;
- » Anticiper les éventuelles évolutions professionnelles ;
- » Accompagner l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite.

La transmission de savoirs et de compétences est ainsi assurée par la formation de binômes et d'échanges basés sur le volontariat entre des salarié.e.s expérimenté.e.s et des jeunes. En revanche, pour les postes identifiés à compétences clés (ou critiques), opérés par un.e salarié.e senior, des binômes sont systématiquement mis en place afin de conserver au sein de l'entreprise ces compétences clés.

Afin de se donner le temps de négocier et d'intégrer de nouvelles dispositions innovantes, une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 de l'accord collectif 2017-2019 a été validée par les différentes parties, matérialisée par la signature d'un avenant spécifique.



5. Contribuer au développement des territoires en agissant avec éthique

5.1. Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires

Une participation active auprès des acteurs du territoire

► La concertation, un prérequis pour les projets menés par le Groupe BRL

La **concertation avec les parties prenantes** et les acteurs locaux **sur les projets d'investissement structurants** est au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de BRL, et en particulier des projets d'extension du Réseau Hydraulique Régional (RHR). Elle permet la prise en compte des attentes des territoires, l'anticipation des besoins, l'intégration des enjeux économiques et environnementaux, dont notamment la recherche d'économie en eau, ce qui donne aux projets un haut degré d'acceptation.

Ainsi, pour le projet « Aqua Domitia », BRL a mis en place un processus intègre de concertation comprenant 3 niveaux :

- » Une instance de concertation stratégique, l'Instance de Concertation « Aqua Domitia », coprésidée par le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie. Sa composition, calquée sur le modèle des Commissions Locales de l'Eau, comporte 89 représentants de l'ensemble des acteurs concernés.
- » Un groupe technique « Ressources en eau », constitué d'un nombre plus réduit de participants ayant vocation à approfondir les sujets techniques à l'échelle des bassins versants traversés et à établir des synthèses et des préconisations en lien direct avec l'utilisation de la ressource nouvelle mobilisée grâce à « Aqua Domitia ».
- » Des forums territoriaux, créés pour chaque maillon « d'Aqua Domitia », dont l'objet est d'informer le grand public, au travers de réunions locales, sur les conditions de réalisation des travaux et d'échanger préalablement au lancement des chantiers.

Le consensus créé autour de ce projet a permis sa réalisation en à peine plus de 10 ans, ce qui est remarquable pour une infrastructure de cette ampleur (plus de 140 km de transfert de ressource en eau pour 220 M€ d'investissement).

De la même façon, les projets de réseaux de desserte irrigant les territoires à partir « d'Aqua Domitia » font l'objet de groupes de travail et de comités de pilotage rassemblant et associant aux décisions tous les acteurs des territoires : agriculteurs, organismes de mise en marché, collectivités locales, gestionnaires de ressources, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence de l'Eau, financeurs potentiels, etc.

Ces dispositifs ont démontré leur efficacité en permettant d'élaborer des projets solides et acceptés par les parties prenantes, bénéficiant de plans de financement consensuels, en relation avec la création de valeur sur les territoires.

Enfin, BRL mène des concertations « au quotidien » avec les acteurs de l'eau. Le Groupe est régulièrement associé aux travaux des Commissions Locales de l'Eau, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane ...) et sollicité par différents acteurs de la gestion de l'eau (services de l'Etat, Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture, Communautés d'Agglomération, Syndicats professionnels, ...).

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents projets d'extension du RHR et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

► Une forte implication dans les organisations professionnelles locales

L'écoute, la compréhension et la bonne prise en compte des attentes des acteurs locaux sont donc des facteurs clés pour le développement du Groupe BRL. Celui-ci s'efforce de mener un **dialogue structuré avec les parties prenantes locales** et de maintenir une concertation étroite avec tous les acteurs. L'instauration du dialogue avec ces parties prenantes locales se concrétise notamment par l'adhésion et la participation active à la vie des réseaux professionnels et des pôles de compétitivité tels que :

- » Le Pôle Aqua-Valley ;
- » Le Pôle de compétitivité France Water Team ;
- » Le Parlement de la Mer Méditerranée ;
- » L'Agence de développement économique de Nîmes Métropole Openîmes ;
- » Le Cluster SAFE ;
- » Le Club TOP 30 de l'Union Patronale du Gard ;
- » La Fédération Nationale des Entreprises Publiques ;
- » L'association CleanTech Vallée ;
- » L'association BIC INNOV UP de Nîmes ;
- » L'Isite MUSE ;
- » L'Université de Nîmes ;
- » Le fonds CREALIA.

BRL est également présent dans les conseils d'administration de plusieurs sociétés :

- » SAFER Occitanie ;
- » Sud de France Développement ;
- » SEGARD ;
- » Roussillon Aménagement ;
- » PREDICT services ;
- » SODEPLA.

Par ailleurs, BRL rencontre régulièrement les représentants et acteurs des territoires. Le Directeur général est membre du Conseil Economique Social et Environnemental Régional et entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, en particulier la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et la DREAL, la Région Occitanie, les Conseils départementaux, et les collectivités locales.

En parallèle, le Groupe renforce chaque année son implication dans des organisations professionnelles. Le 13 décembre 2019, la Directrice Juridique et Responsabilité Sociétale du Groupe a été nommée à la présidence de l'incubateur d'entreprises gardois BIC Innov'up, dont elle était auparavant la vice-présidente. Le BIC Innov'up a accompagné 175 start-ups et obtenu 3 M€ de financement depuis sa création en 1988 par la CCI du Gard.

Elle assure également une Vice-présidence dans l'association Clean Tech Vallée, dont l'objet est la promotion et le développement des industries propres sur le territoire du Gard.

L'année 2020 a également été une année riche avec sa désignation en tant que Membre :

- » du Comité de Bassin Rhône Méditerranée ;
- » du Département Droit et Gestion de l'université de Nîmes. C'est d'ailleurs la première fois qu'un représentant du monde de l'entreprise intègre ce Conseil.

En s'investissant dans des réseaux multi-acteurs, le Groupe BRL recherche des synergies avec son écosystème, permettant ainsi de garantir sa **contribution au développement et à la compétitivité des territoires**. La création de valeur économique et sociétale partagée contribue pleinement au succès du développement des entreprises. C'est pourquoi BRL renforce sa participation à l'essor socio-économique de ses territoires d'implantation et aux actions de partenariats auprès des acteurs institutionnels tout en fédérant des approches communes avec les acteurs locaux sur des projets en France et à l'International. L'adhésion du Groupe BRL au Club des 100 de la CCI Gard, Club Femmes Chefs d'entreprise du Gard, CREALIA Occitanie, et d'autres, matérialise ces engagements.

► Une présence concrétisée par de nombreux partenariats

Dans une optique de soutien des acteurs engagés autour des enjeux du Big Data et de l'intelligence artificielle, le Groupe BRL a signé en 2020 un nouveau partenariat avec Occitanie DATA. Cette initiative créée en Occitanie rassemble des acteurs au-delà de son territoire, tels que des entreprises, des institutions publiques, des collectivités territoriales, ou encore des académiciens et chercheurs. Elle a par ailleurs la particularité de représenter plusieurs secteurs économiques, comme le monde agricole, de l'énergie, de la mobilité, de la santé, et du spatial. L'association ambitionne ainsi de :

- » développer une économie de la donnée (intérêt général et nouveaux services) ;
- » définir un cadre de confiance éthique et souverain autour du Big Data et de l'Intelligence Artificielle ;
- » accompagner et accélérer la transformation numérique.

Dans la même logique, le Groupe renforce ses liens avec les écoles et universités du territoire du Gard (Université de Nîmes, Ecole des Mines d'Alès, EPLEFPA Nîmes- Rodilhan) et de la Région Occitanie (Universités de Montpellier et de Perpignan, Montpellier Business School, Polytech, Sup Agro Montpellier...) au travers de la participation aux instances de gouvernance, des cours ou conférences dispensés par des collaborateurs et la participation à des forums métiers.

BRL s'implique également dans des chaires industrielles telles qu'ELSA PACT, autour de la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans les domaines de l'eau, de l'agro-alimentaire, des produits résiduels organiques et des énergies renouvelables (cf. Paragraphe « Promotion et soutien à l'économie circulaire »).

En tant que membre fondateur de la fondation et secrétaire du conseil de gestion, BRL soutient par ailleurs activement le développement d'I-site MUSE (Montpellier Université d'Excellence), dont l'objectif est de faire émerger à Montpellier une université thématique de recherche intensive, internationalement reconnue pour son impact dans les domaines liés à l'agriculture, l'environnement et la santé. Le Directeur général du groupe assure en outre la Présidence du Conseil d'orientation de l'Université de Nîmes (Unîmes).

A l'International, BRL intervient depuis plusieurs années dans le cadre de partenariats pour la mise en œuvre de structures, d'outils et de plans pluriannuels pour la gestion des grands fleuves et grands lacs de la planète (Congo, Niger, Zambèze, fleuve Jaune, Nil, lac Tchad, lac Victoria...).

Sensible aux nécessités d'évolution de son activité professionnelle pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, BRL est signataire de la Charte de l'Ingénierie pour le Climat lancée par SYNTEC (en novembre 2019) et de la Charte d'engagement des bureaux d'études sur l'évaluation environnementale portée par le Ministère de l'environnement et les fédérations Syntec-Ingénierie et Cinov Territoires et Environnement.

BRL est par ailleurs engagé auprès de plusieurs organisations telles que Vivapolis, ICID-CIID (International Commission on Irrigation & Drainage), AFEID (Association Française pour l'Eau l'Irrigation et le Drainage), ou encore le CFBR (Comité Français des Barrages et Réservoirs), et est membre de pôles de compétitivité ainsi que de réseaux industriels et économiques, notamment le SAFE Cluster et le Pôle Mer Méditerranée.

► Une contribution renforcée à divers évènements malgré la crise sanitaire

En 2020, le Groupe BRL est intervenu lors de différentes rencontres (conférences, colloques, forums, etc.) aux côtés d'acteurs territoriaux pour échanger sur des sujets en lien avec son cœur de métier et sur son adaptation pendant la crise sanitaire. Ainsi, le Directeur général du Groupe a eu l'occasion de partager son expérience et sa vision dans le cadre de multiples évènements, notamment :

- » Table Ronde «Les Enjeux Climatiques» lors du Forum Zero Carbone organisé par La Tribune à Montpellier le 17 Novembre 2020 ;
- » Table Ronde «Comment optimiser le télétravail ?» à l'occasion de la #DIGIWEEK organisée par Nîmes Métropole, le 20 Novembre 2020 ;
- » Webinaire «Les violences conjugales & le rôle de l'entreprise dans l'accompagnement des salarié.e.s», animé par la Fondation FACE (national) le 25 Novembre 2020 à l'occasion de la Journée Internationale contre la violence à l'égard des femmes ;
- » Visioconférence «L'Agriculture de demain», conférence sur l'agriculture de demain dans le cadre de l'évènement « Le Monde Nouveau » organisé par Midi Libre le 9 décembre 2020 ;
- » Colloque «Science, Innovation et Société» organisé par l'ANRT et la Chaire Industrielle ELSA-PACT sur le thème de l'Analyse Cycle de Vie, le 10 décembre 2020.

Le Groupe BRL a été présent pour la troisième année consécutive au Salon du Littoral 2020, qui réunit l'ensemble des acteurs de la communauté maritime. Rencontre importante notamment pour le Parlement de la mer, dont BRL est membre, l'évènement a permis de jouer pleinement son rôle de plateforme ambitieuse et accélératrice de l'activité économique du secteur.

A cette occasion, la Ministre de la Mer a invité les acteurs à agir encore plus fortement et collectivement pour faire émerger des solutions à long terme. A ce titre, BRL a participé à une table ronde en compagnie du Pôle de compétitivité Aqua Valley, partageant ainsi avec les entreprises et le monde académique les grandes transitions qui sont à l'œuvre, et les nouvelles solutions pour y faire face. Concrètement le Groupe BRL a présenté ses réponses pour agir face à l'érosion du littoral et au risque de submersion marine.

Le salon a également été l'occasion d'échanger sur le dérèglement climatique et de mettre en lumière des actions concrètes dans ce domaine, comme par exemple la réalisation d'études sur la vulnérabilité des territoires, qui permet de déterminer le niveau de risques à partir duquel il est nécessaire d'activer les plans communaux de sauvegarde. Le Groupe a développé à ce titre des solutions très opérationnelles avec BRLI et PREDICT Services.

De manière récurrente, les sociétés du Groupe BRL participent à de nombreuses rencontres au sein de ses filières : participation à la Conférence des Parties (COP), Rencontres du génie écologique côtier et marin, Sommet européen des ports de plaisance, Meeting Syntec-Ingénierie, Conférence euro-méditerranéenne sur l'irrigation de l'ICID, Conférence des Grands Lacs Africains, Aqua Business Days, Energaia, etc.

Par ailleurs, BRLI, en tant que membre, contribue régulièrement aux séminaires organisés par le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR), l'association pour les infrastructures maritimes et fluviales (AIPCN) et les Voies navigables de France (VNF).

La filiale du Groupe a également participé à de nombreux évènements au cours de l'année, dont notamment :

- » En France :
 - Participation au colloque « Journée Technique CFBR » à destination des jeunes professionnels - Enseignements tirés des cas passés - Perspectives et nouveaux défis des barrages et réservoirs ;
 - VNF : Rencontres nationales du tourisme fluvial (Auxerre) ;
 - MEETINGÉ (Paris), Forum École des Mines-Alès, ENGEES, ENSE3, Supagro, Université des Sciences à Montpellier : salons de recrutements virtuels.
- » Dans le monde :
 - Congrès de l'Association Africaine de l'Eau à Kampala ;
 - Journée Technique Eau-Industries à Tunis ;
 - Le Salon de l'agriculture de Dakar.

Une mobilisation au profit d'actions de solidarité territoriales

Priorisant les enjeux socio-économiques en lien avec ses métiers ou ses territoires d'implantation, le Groupe BRL s'engage à soutenir des actions en matière d'inclusion sociétale et des acteurs associatifs ciblés sur ses territoires.

Déjà signataire de la Charte Entreprises et Quartiers, dont l'objet est la mise en œuvre conjointe d'actions dans les domaines de l'éducation et l'orientation, l'emploi, l'insertion, les services de proximité et le soutien aux initiatives locales, le Groupe a renouvelé en 2020 son engagement en signant la nouvelle charte des entreprises inclusives.

Par ailleurs, en tant qu'adhérent et membre du conseil d'administration au club d'entreprises de la Fondation Agir Contre l'Exclusion dans l'Aude, le Gard et l'Hérault, BRL est attaché à s'engager pour l'inclusion et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, et a souhaité sous cette nouvelle orientation s'inscrire dans cette démarche. C'est dans ce cadre que le Groupe a adhéré au plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle », initié par l'opération PAQTE.

Au même titre et malgré le contexte sanitaire, le Groupe BRL a continué à s'impliquer au cours de l'année dans des actions collectives portées en faveur de l'inclusion sur ses territoires et dans ses domaines de compétences (parrainages, forums, actions de sensibilisation). Il a notamment poursuivi son engagement dans le programme « TEKNIK » porté par les clubs FACE. Le projet a pour but de promouvoir et de faire découvrir par des professionnels d'entreprises le secteur et la diversité des métiers de l'industrie aux étudiants des collèges et lycées du Gard, de l'Aude et de l'Hérault.

A titre d'illustrations, quelques exemples d'actions menées dans le cadre du programme :

- » Dans l'Aude :
 - Participation aux simulations d'entretiens durant l'évènement #Osons l'apprentissage et l'alternance du 3 décembre 2020 ;
 - Participation à la table ronde recrutement, apprentissage, appui à l'orientation avec la Préfète de l'Aude en juillet 2020 ;
 - Participation au lancement en Occitanie #1jeune1solution avec le témoignage du Groupe en novembre 2020 ;
 - Recrutement d'une personne migrante en contrat d'alternance sur une période de 3 ans au sein de BRLE.
- » Dans le Gard :
 - Participation aux jurys de retour de stage (au collège Condorcet de Nîmes) en février 2020 ;
 - Participation au Job Dating virtuel « FACENERGIE SPORT » le 16 octobre 2020 organisé par FACE Gard ;
 - Accueil d'une personne réfugiée en période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sur une période de quatre semaines.

En 2020, c'est plus de 150 heures que le Groupe BRL a consacré à la gouvernance et aux actions déployées (temps passé et soutiens financiers hors cotisation) par les clubs FACE Gard, Hérault et Aude, dont 95 heures auprès de FACE Gard, qui lui a décerné son niveau 5 d'implication (le plus élevé).

L'année 2020 a par ailleurs été l'occasion pour le Groupe BRL de soutenir de nouvelles initiatives :

- » Participation au programme Wi-Filles, dispositif lancé par FACE GARD : programme de sensibilisation et d'acculturation au numérique, qui vise à accompagner les jeunes filles volontaires de 14 à 17 ans dans la découverte des métiers du digital, en développant leur autonomie et en les rendant actrices de leurs parcours scolaires et professionnels ;
- » Présence au forum du recrutement organisé par le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Nîmes : neuf candidats ont été rencontrés, principalement pour des postes chez BRLIEN.

Les choix de partenariats et mécénats du Groupe BRL reposent donc sur des critères en lien avec les axes de la politique de Responsabilité Sociétale, les éléments de différenciation des actions proposées, les liens avec les métiers du Groupe et avec les territoires d'intervention des sociétés du Groupe. Les actions de mécénat sont essentiellement portées par la société BRL qui s'efforce d'utiliser annuellement l'ensemble du budget de mécénat autorisé (soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la société). L'ancrage territorial du Groupe lui permet au-delà de soutenir des projets, de nouer des relations durables dans le cadre de ses actions de mécénat et de partenariat. BRL a une nouvelle fois cette année utilisé l'intégralité de son budget de mécénat disponible.

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif
KPI 13 : Engagement sociétal				
Taux de réalisation du budget de mécénat (ratio montant dépensé / montant autorisé) (en %)	100 %	100 %	100 %	Au moins 80 %

Ainsi, dans une approche de solidarité et de développement culturel des territoires, le Groupe a participé à des actions de mécénat en faveur de la Fondation Musée Fabre, la Fondation du Jardin de Plantes, l'Institut du Cancer de Montpellier, les Voies Navigables de France, la Fondation Grenoble INP, la Fondation SupAgro Montpellier- Chaire ELSA PACT 2, Graine Occitanie et CREALIA.

Le Groupe BRL a également décidé d'étendre son dispositif RSE à l'activité de sa filiale Internationale BRL Madagascar, conduisant ainsi à des actions de soutien au bénéfice de populations locales particulièrement affectées par les crises économiques et sanitaires du pays. L'engagement RSE est donc désormais intégré à la stratégie de la filiale.

Enfin, au Niger, BRLI soutient la coopérative féminine Anfani luttant contre la malnutrition et l'avitaminose infantile via des activités de maraîchage, en participant financièrement à la construction d'un bassin de 30 m³ et à l'achat de plants et de semences.

Sous-traitance, fournisseurs, prestataires et entreprises de travaux

BRL a construit et déployé sa politique d'achats responsables dans une orientation d'équilibre de sa relation d'achat avec ses partenaires, en corrélant performance économique de l'achat et respect de critères sociaux et environnementaux. Depuis 2014 la direction du patrimoine de BRL intègre les clauses d'insertion dans ses marchés de travaux dans le but de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir une opportunité d'emploi.

Les principes d'achats de la société BRL, soumis au Code de la Commande Publique, sont donc élaborés dans le respect de ces règles : liberté d'accès à l'achat public, égalité de traitement des candidats et transparence dans les procédures d'attribution. Ces principes encadrent les pratiques internes, ainsi que les engagements de l'acheteur et les moyens à mettre en œuvre pour un achat responsable.

Toutes les sociétés du Groupe s'attachent par ailleurs à respecter des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures d'attribution, les délais de paiement et la formalisation de contrats écrits avec des clauses équilibrées et proportionnées aux enjeux de l'achat pour l'activité de la société.

Les fournisseurs et prestataires font en outre l'objet d'évaluation dans le cadre des SMQ (Systèmes de Management de la Qualité) des sociétés du Groupe sur la base de critères tels que la qualité de la prestation, de la fourniture ou du conseil, le respect des délais, la qualité des restituables.

Ces engagements seront repris dans la nouvelle charte sur les achats responsables, actuellement en cours de finalisation et qui sera déployée courant 2021.

5.2. Sécurité et confidentialité des données

Transition numérique

Des technologies au service de nos clients et activités

La performance des métiers du Groupe s'inscrit dans l'évolution digitale, avec notamment la mise en service de nouveaux outils numériques pour optimiser le suivi et dynamiser la gestion du patrimoine et de l'exploitation et ainsi mieux maîtriser le service délivré aux clients. C'est pourquoi, BRLI a conçu plusieurs outils de suivi de données répondant à ses finalités d'exploitation :

- » **Born&Eau** est un outil en production depuis 2005, dont une nouvelle version a été déployée en 2017. Il permet de recenser l'ensemble des points de livraison, des contrats et clients associés, ainsi que les historiques de consommations et de facturations. Cette application permet d'accéder en ligne à de nombreux services au travers d'un espace client : payer une facture, mettre en place une mensualisation, télécharger ses factures et les documents contractuels, visualiser sa consommation, modifier ses informations personnelles, ou encore communiquer avec le service client. Des indicateurs de suivi de la performance sont par ailleurs analysés, tels que le nombre de comptes sur l'espace clients, de clients payant en ligne, de clients dématérialisés et de compteurs télé-relevés ;
- » **TopKapi** est le logiciel de télégestion qui assure le suivi en temps réel et l'historique des mesures sur les équipements (stations de pompage, réservoirs, barrages, organes hydrauliques, débitmètres, ...) permettant ainsi de télégerer les ouvrages et équipements à distance ;
- » **GéEau Web** est un outil ergonomique et convivial permettant aux équipes de suivre en temps réel l'exploitation. Depuis 2015, une évolution de « GéEau Web » a été déclinée sur le terrain, à disposition de fontainiers et responsables travaux via des tablettes numériques. Cette solution de mobilité a permis de remplacer les plans des réseaux en support papier ;
- » **Concert'Eau** gère une base de données centralisée recensant les équipements et les interventions associées (interfacé avec « GéEau » pour les réseaux), avec le logiciel support « Mainta » (édité par l'APAVE), pour suivre l'ensemble des interventions sur les ouvrages. Il permet le croisement de données d'exploitations afin de mieux informer les clients, de proposer des indicateurs et rapports d'aide à la décision pour la maintenance et l'organisation des interventions, de rendre compte de l'activité, d'analyser les actions mises en œuvre, d'anticiper les problématiques patrimoniales et d'aider à l'exploitation au quotidien grâce à la visualisation graphique des interventions en attente. « Concert'Eau » dispose également d'une interface smartphone qui permet à tous les collaborateurs de terrain de réceptionner les bons d'intervention et de faire des comptes rendus avec géolocalisation des interventions.
- » **GEDICOM**, une application qui permet de transmettre rapidement des informations simultanément à un grand nombre de clients par e-mail, SMS, ou appel vocal, lors d'interventions ayant un impact immédiat sur le service (par exemple pour les prévenir des mesures d'adaptation des conditions d'accueil mise en place durant la crise sanitaire).

BRL consulte et associe ses partenaires (notamment les collectivités, la Région, les fournisseurs) au développement de ses outils afin de prendre en compte leurs attentes. Le partage d'information et la mutualisation de données permettent de renforcer les analyses pour une meilleure efficacité du service rendu, et de rendre compte aux collectivités délégantes qui contrôlent le service public.

BRLI, la filiale ingénierie du Groupe, porte également depuis plusieurs années divers projets de développement d'outils digitaux au service de ses activités :

- » **WIMES** (Water Information Management Ecosystem and Services) : afin de développer la connaissance des ressources en eau et de favoriser la bonne gestion et le dimensionnement des aménagements hydrauliques, BRLI a développé une plateforme logicielle et de services pour servir de support à la prise de décision et aux services d'ingénierie correspondants.

» **BIM** (Building Information Modeling) : BRLI poursuit le développement de ses compétences en matière d'utilisation du « BIM » dans ses projets d'infrastructures. La maquette numérique structurée permet une collaboration entre tous les intervenants d'un projet, soit par des échanges de données, soit en permettant une intervention sur un seul et même modèle. L'objectif est de permettre une conception de meilleure qualité et un coût optimisé. Plusieurs projets ont pu bénéficier de l'utilisation de cet outil : rénovation de l'unité d'ozonation de l'usine de potabilisation de Méry-sur-Oise, les interventions auprès du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), etc.

► Renforcement de la digitalisation dans notre fonctionnement interne

Porté par la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) du Groupe, un projet de Gestion Electronique des Documents (GED) a été lancé en 2020, dont l'objectif est de centraliser l'ensemble des documents et informations, sous format électronique, afin de faciliter l'archivage, le partage et l'accès aux documents numérisés (courriers, plans, documents d'exploitation, actes notariés...) par l'intermédiaire de mots-clés. L'ensemble des documents gérés par l'application domaniale est déjà concerné. La numérisation des documents techniques d'exploitation et des plans d'ouvrages sur microfiches se poursuivra en 2021. La digitalisation des processus se poursuit avec notamment la dématérialisation des Comptes Epargne Temps, qui a permis de supprimer l'usage du papier pour ce type de document.

BRL a également lancé des marchés afin de renouveler ses infrastructures informatiques pour gagner en agilité, évolutivité et renforcer la sécurité de ses systèmes d'information. Un nouveau Datacenter situé à proximité du siège a été retenu pour héberger le PRA (Plan de Reprise d'Activité), permettant de ce fait de limiter les déplacements tout en offrant une infrastructure performante et hautement sécurisée. Il sera opérationnel en 2021.

Enfin, la stratégie de digitalisation du Groupe s'est également inscrite avec un certain succès auprès des salarié.e.s au travers de l'égalité d'accès aux informations relatives au Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et aux fonds de placement. La Direction des Ressources Humaines a proposé une gestion individualisée et personnalisée du portefeuille financier du PEE de chaque salarié, grâce à la mise en place d'un portail personnalisé. Toutes les opérations d'arbitrage sur les fonds et/ou de versement sont désormais digitalisées pour une gestion autonome et réactivé avec une confidentialité accrue.

Focus sur l'adaptation numérique du Groupe face à la crise de la COVID-19 :

Afin de répondre aux besoins massifs de travail à distance en raison de la crise de la COVID-19, BRL a renforcé les accès à internet et le déploiement d'équipements de mobilité (PC portables), et a proposé de nouvelles solutions de visioconférence, dont l'usage a été généralisé aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Des outils collaboratifs ont également été mis à disposition des équipes pour favoriser le travail interactif, indispensable en cette période de crise. Enfin, des outils spécifiques de gestion de crise ont été mis au point pour permettre de monitorer les taux de présence des salarié.e.s du siège avec une jauge de présence mise à jour en temps réel, société par société.

► Sensibilisation du personnel à la sobriété numérique

Dans le cadre des actions de mécénat menées avec la Fédération GRAINE Occitanie, le Groupe BRL a proposé à l'ensemble de ses collaborateurs une sensibilisation sur le sujet de la sobriété numérique. Animé par l'association gardoise Maison de la Nature et de l'Environnement à l'occasion de la Journée Mondiale du Climat, l'atelier a permis d'aborder plusieurs thématiques : l'impact réel et le coût environnemental du numérique, les bonnes pratiques et les bons gestes pour concevoir un avenir numérique plus responsable. Près de 50 collaborateurs ont participé à cette visioconférence, riche en échanges, dont la Direction Générale, le Directeur des Systèmes d'Information, ainsi qu'une diversité de métiers représentés par les participants.

Protection de données personnelles

Coordonnée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) créée en 2017, le Groupe BRL organise et assure la protection des données personnelles.

Depuis 2018, BRL a réalisé l'exhaustivité des déclarations de traitements de données personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) afin



de se conformer aux obligations du règlement général européen de protection des données personnelles (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018. Chaque Direction de société a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO). La Direction du Groupe a mobilisé le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice Juridique et Responsabilité Sociétale pour définir la trajectoire et déployer un plan d'action pluriannuel de mise en conformité RGPD au sein du Groupe. Suite à ce diagnostic, des actions ont été définies et sont suivies en fonction de leur niveau de déploiement (totalement déployée, partiellement déployée, planifiée, restant à traiter), et classées en 4 priorités :

- » Priorité 1 : gain élevé (réduction du risque) et mise en œuvre facile ;
- » Priorité 2 : gain élevé et mise en œuvre peu facile ;
- » Priorité 3 : gain élevé et mise en œuvre difficile ;
- » Priorité 4 : gain faible.

Cette méthode permet le déploiement par pertinence des actions. De nouveaux objectifs relatifs au taux de réalisation des actions ont ainsi été définis en 2020 afin de poursuivre la trajectoire de conformité :

- » 100 % des actions « priorité 1 » ;
- » 100 % des actions « priorité 2 » ;
- » 80 % des actions « priorité 3 » ;
- » 75 % des actions « priorité 4 ».

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés. En effet, l'année 2020 a permis de maintenir un bon niveau de maturité avec la réalisation de 100 % des actions « RGPD » classées en priorité 1 et 2, 80 % des actions de priorité 3 et 83 % des actions de priorité 4, malgré le contexte de la crise sanitaire, qui a mobilisé les équipes sur la gestion de crise.

Considérant que les traitements sensibles déclarés à la CNIL avant le 25 mai 2018 requièrent une analyse d'impact dans les 3 ans, soit au plus tard le 25 mai 2021, l'identification des traitements concernés et la réalisation des analyses d'impact afférentes ont été intégrées dans les actions à réaliser en 2020, en priorité 1.

- » Parmi les actions de priorité 1, la nouvelle charte TIC a été adoptée, communiquée en CSE et CSEC, et déployée en septembre 2020. Le dispositif de gestion des cookies des sites internet a également été révisé en juillet 2020 pour respecter les dernières évolutions de la doctrine de la CNIL. En outre, les analyses d'impact des traitements déclarés à la CNIL avant le 25 mai 2018 ont été identifiées, et plusieurs analyses d'impact ont été réalisées. Une action spécifique de limitation des données personnelles sur les sites internet de BRL a été traitée en priorité pour faire face aux cyber-menaces qui prolifèrent.
- » Parmi les actions de priorité 2, l'information des clients concernés par la télé-relève des compteurs a été réalisée et des clauses-types ont été adressées aux nouveaux tiers.
- » Parmi les actions de priorité 3, la politique de sécurité des systèmes d'information a été formalisée, elle définit entre autres la gestion des accès et des habilitations au système d'information.
- » Parmi les actions de priorité 4, la limitation des données transmises aux CSE et CSEC a été prise en compte par la Direction des Ressources Humaines qui va faire évoluer ses pratiques dans ce domaine.

Indicateur	2018	2019	2020	Objectif
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD				
Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD	totalement déployées 41 % partiellement déployées 22 % planifiées 8 % restant à traiter 29 %	totalement déployées 65 % partiellement déployées 20 % restant à traiter 15 %	totalement déployées 78 % partiellement déployées 16 % restant à traiter 6 %	2020 : au moins 70 % des recommandations totalement déployées 2021 : au moins 80 % des recommandations totalement déployées 2022 : au moins 90 % des recommandations totalement déployées

La DSI a défini ses nouvelles orientations alignées sur la stratégie du Groupe « BRL CAP 2025 ». Trois axes structurants ont été retenus :

- » Renforcer la sécurité des systèmes d'information et des pratiques (« Safe IT ») ;
- » Responsabiliser pour une informatique durable (« Green IT ») ;
- » Innover dans le digital pour répondre aux nouveaux enjeux (« New IT »).

5.3. Loyauté des pratiques

Loyauté des pratiques / conformité

Conformément aux obligations de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, qui impose notamment la mise en place d'un mécanisme de recueil de signalement, le Groupe BRL a déployé un dispositif de "lanceurs d'alerte".

Il a pour vocation de protéger les lanceurs d'alerte et d'organiser le traitement des signalements, avec un processus porté à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Il ne se substitue pas aux autres canaux d'alerte existants en application des règles en vigueur, notamment la voie hiérarchique et les organes de représentation du personnel. Son organisation permet de garantir le traitement d'informations personnellement constatées et communiquées de bonne foi. Aucune alerte n'a été enregistrée à ce jour.

A l'International, BRLI s'est fixé comme objectif de signer pour tous ses marchés, des engagements d'intégrité, via des lettres d'engagement ou des chartes éthiques. L'indicateur ci-après présente donc les résultats obtenus et permet de s'assurer de la conformité des pratiques lors de marchés passés à l'International.

Indicateurs	2018	2019	2020	Objectif
KPI 11 : Politique d'intégrité				
KPI 11.1 Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International	75 %	100 %	100 %	100 %
KPI 11.2 Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants	Non mesuré - Indicateur suivi à partir de 2020		100 %	100 %

Afin de les associer à ses engagements, BRLI a également décidé depuis 2019 de faire signer à ses partenaires (co-traitants sur les marchés export) des engagements d'intégrité. Par ailleurs, BRLI a lancé des travaux de sorte à déployer courant de l'année 2021 un code de déontologie.



TABLEAU SOCIÉTAL

Engagements du Groupe BRL en 2020

SIGNATURES DE CHARTES ET CONVENTIONS	PARTENAIRES SIGNATAIRES
Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional	Région Occitanie
Collaboration portant sur la gestion et la valorisation de la donnée en Occitanie	Association Occitanie Data
Partenariat sur l'accompagnement des projets de transitions écologiques et énergétiques sur le périmètre du RHR	Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) Occitanie
Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte	Région Occitanie
Convention ValTer Biomasse	Région Occitanie/ Caisse des Dépôts / Société Forestière
Passeport PDE Nîmes Métropole	Agglomération Nîmes Métropole
Charte de l'Ingénierie pour le Climat (signataire BRLI)	Syntec Ingénierie
Signataire de la convention labellisé « Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers »	Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault
Chartes des entreprises inclusives	FACE Gard, FACE Hérault et FACE Aude/ Etat
Charte de l'Engagement LGBT	Association l'Autre Cercle
Charte de la Diversité en Entreprise	Secrétariat général de la Charte de la Diversité
Charte sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Région Languedoc Roussillon
Charte CEASE « Involve companies to cease gender-based violence » réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales	Fondation FACE National / Union Européenne
Charte d'engagement du Partenaire #MoisSansTabac	Santé Publique France

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS RÉGIONAUX : RÉSEAUX SOLIDAIRES - ASSOCIATIONS - RÉSEAUX ÉCONOMIQUES - ÉCOLES ET UNIVERSITÉS	ENGAGEMENTS DE BRL
Comité du Bassin Rhône Méditerranée	Membre du collège des usagers
Association pour la prévention des Pollutions Industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Méditerranée et Corse (APIRM)	Membre
Parlement de la Mer	Membre du bureau – Vice-Présidence
Pôle Compétitivité Aqua Valley	Membre du bureau, du Conseil d'Administration et Vice-Présidence
Pôle Mer Méditerranée (BRLI)	Membre du Conseil d'administration
Cluster SAFE (BRLI)	Membre du Conseil d'administration
Chaire industrielle ELSA-PACT sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV)	Membre
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Membre Section prospective
Fédération nationale des entreprises publiques	Membre

Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Gard	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Hérault	Membre du bureau et du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Aude	Membre du Conseil d'administration
Observatoire de la Parité Occitanie	Membre
Club Ecole Entreprise de l'Académie de Montpellier	Membre
Agence de développement de Nîmes Métropole « Openîmes »	Membre du Directoire
Chambre de Commerce et d'Industrie Régional Occitanie (CCIO)	Membre associé
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI)	Membre associé
BIC Innov'up de Nîmes	Présidence
CleanTech Vallée	Membre Fondateur – Membre du bureau et du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Club des 100 CCI du Gard	Membre
Club TOP 30 Gard	Membre
FCE Gard (Femmes Cheffes d'Entreprises)	Membre du bureau – Vice-Présidence
Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT) de la Région Occitanie	Membre du collège Entreprises
UNIMES (Université de Nîmes)	Présidence du Conseil d'orientation
UNIMES (Département Droit et Gestion de l'université de Nîmes)	Membre
MUSE – Montpellier Université Site d'excellence	Membre Fondateur – Membre du Conseil de gestion de l'Université de Montpellier

MÉCÉNATS / PARRAINAGES / SPONSORING	TYPES D'ENGAGEMENTS
Fondation du Musée Fabre de Montpellier	Mécène
Fondation du Jardins des plantes	Mécène
Fonds de dotation de l'Institut Régional du Cancer de Montpellier	Mécène
Voies navigables de France - Canal du Midi	Mécène
CREALIA Occitanie	Mécène
Fondation Partenariale Grenoble INP	Mécène
Association Graine Occitanie	Mécène
SupAgro Montpellier Fondation – Chaire ELSA PACT 2	Mécène
FACnergie Sport (FACE Gard, Hérault)	Parrainage / Sponsoring
Le Monde Nouveau (Groupe La Dépêche)	Parrainage / Sponsoring

6. Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2018	2019	2020	Objectif	Tendance
KPI 1 : Emission GES Déplacements par rapport au CA					
Emission GES (déplacements routiers) / CA (périmètre BRLE)	19,03 kg. éq. CO ₂ /k€	17,81 kg. éq. CO ₂ /k€	16,02 kg. éq. CO ₂ /k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	
Emission GES (déplacements aériens) / CA (périmètre BRLE export)	46,1 kg. éq. CO ₂ /k€	45,02 kg. éq. CO ₂ /k€	11,92 kg. éq. CO ₂ /k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	
KPI 2 : Suivi énergétique					
Rapport énergie totale consommée/volume total distribué RHR en kWh/m ³ (Moyenne pondérée Secteurs Est/ Ouest)	0,67 kWh/m ³	0,67 kWh/m ³	0,66 kWh/m ³	2020 Année Humide : Est : 0,73 Ouest : 0,86 Est+Ouest : 0,74 Lauragais : 0,4 2020 Année sèche : Est : 0,67 Ouest : 0,8 Est+Ouest : 0,7 Lauragais : 0,32	
Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie RHR (en %)	3,6 %	6 %	8,5 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	
KPI 3 : Engagement environnemental - éviter/réduire/compenser					
Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)	0,43 % (297 k€/ 69 M€)	0 % (0 k€/ 7,8 M€)	0 % (0 k€/ 5,85 M€)	Inférieur à 2 % en 2020	
KPI 4 : Performance des réseaux					
Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais) (en %)	78 %	73 %	74,6 %	Au moins 70 %	
Indice de perte linéaire (IPL) en m ³ /j/km (hors Lauragais)	16,1 m ³ /j/km	27,4 m ³ /j/km	21,9 m ³ /j/km	Au moins 18m³/j/km	
KPI 5 : Suivi de la modernisation du RHR (Réseau Hydraulique Régional)					
Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale (en %)	27,08 %	16,30 %	15,1 %	15 % en 2020	

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2018	2019	2020	Objectif	Tendance
KPI 6 : Fidélisation du personnel					
Taux de fin de CDI/nombre de CDI total (groupe et par société) (en %)	Groupe : 7 % BRL : 8,9 % BRLE : 5,6 % BRLI : 5,6 % BRLEN : 12,7 %	Groupe : 4,33 % BRL : 1,4 % BRLE : 4,22 % BRLI : 4,81 % BRLEN : 6,11 %	Groupe : 7,86 % BRL : 6,93 % BRLE : 6,27 % BRLI : 3,63 % BRLEN : 23,60 %	< 10 %	
KPI 7 : Suivi de la sécurité au travail					
Taux de fréquence des accidents du travail	Taux de fréquence Groupe : 26,6 BRL : 31 BRLE : 23,1 BRLI : 0 BRLEN : 78,6	Taux de fréquence Groupe : 15,04 BRL : 27,22 BRLE : 11,38 BRLI : 0 BRLEN : 44,14	Taux de fréquence Groupe : 25,95 BRL : 9,34 BRLE : 14,19 BRLI : 0 BRLEN : 112,61	< 25	
Taux de gravité des accidents du travail	Taux de gravité Groupe : 0,32 BRL : 0,33 BRLE : 0,35 BRLI : 0 BRLEN : 0,82	Taux de gravité Groupe : 0,57 BRL : 0,21 BRLE : 0,61 BRLI : 0 BRLEN : 1,85	Taux de gravité Groupe : 0,35 BRL : 0,10 BRLE : 0,27 BRLI : 0 BRLEN : 1,36	Non pertinent	
KPI 8 : Evolution des compétences					
Taux de salarié.e.s formés sur le total de salarié.e.s (Groupe et par société) (en %)	Groupe : 65 % BRL : 55 % BRLE : 85 % BRLI : 57 % BRLEN : 36 %	Groupe : 61 % BRL : 76 % BRLE : 79 % BRLI : 47 % BRLEN : 30 %	Groupe : 58 % BRL : 52 % BRLE : 65 % BRLI : 55 % BRLEN : 54 %	Au moins 50 %	
KPI 9 : Qualité du dialogue social					
Taux d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)	100 %	100 %	100 %	Sans objet	
KPI 10 : Lutte contre les discriminations					
Taux de salarié.e.s en situation de handicap par société (en %)	Groupe : 3 % BRL : 3 % BRLE : 4 % BRLI : 1 % BRLEN : 6 %	Groupe : 3,9 % BRL : 4 % BRLE : 4,9 % BRLI : 1 % BRLEN : 8 %	Groupe : 3,7 % BRL : 4,41 % BRLE : 4,45 % BRLI : 0,64 % BRLEN : 7,75 %	Au moins 6 % pour chaque société en 2025	

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2018	2019	2020	Objectif	Tendance
KPI 11 : Politique d'intégrité					
Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International	75 %	100 %	100 %	100 %	😊
Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants (mesuré à partir de 2020)	ND	ND	100 %	100 %	😊
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD					
Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD	- totalement déployées : 41 % - partiellement déployées : 22 % - planifiées : 8 % - restant à traiter : 29 %	- totalement déployées : 65 % - partiellement déployées : 20 % - restant à traiter : 15 %	- totalement déployées : 78 % - partiellement déployées : 16 % - restant à traiter : 6 %	2020 : au moins 70 % des recommandations totalement déployées 2021 : au moins 80 % des recommandations totalement déployées 2022 : au moins 90 % des recommandations totalement déployées	😊
KPI 13 : Engagement sociétal					
Taux de réalisation du budget de mécénat (ratio montant dépensé / montant autorisé)	100 %	100 %	100 %	Au moins 80 %	😊
KPI 14 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint					
Taux de recours à l'activité partiel et aux gardes d'enfant (en %)	Applicable uniquement en 2020	Groupe : 1,56 % BRL : 1,06 % BRLE : 0,43 % BRLI : 3,30 % BRLN : 1,06 % 100 %		Indicateur suivi uniquement pendant la crise sanitaire	
Taux d'avis favorables des CSE des sociétés du Groupe sur les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)		100 %			



7. Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting

7.1. Organisation et méthode de reporting

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport de gestion consolidé du Groupe BRL pour l'ensemble des sociétés concernées.

La Direction Juridique et Responsabilité Sociétale du Groupe BRL (DJRSE) assure l'élaboration de cette DPEF et collecte les données et informations nécessaires avant validation par la Direction Générale du Groupe, et adoption par le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- » L'analyse du cadre légal ;
- » L'identification des outils de référence en matière de reporting et d'informations RSE ;
- » Le croisement réalisé entre la stratégie du Groupe, son Système de Management de la Qualité et les enjeux de la DPEF ;
- » L'identification des principaux risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- » Le suivi d'indicateurs RSE permettant le pilotage des risques/opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- » La définition d'un protocole de reporting (définition de l'indicateur, périodicité, périmètre, source, unité de mesure, etc.).

A ce titre, le protocole de reporting a été revu en octobre 2020 pour renforcer la structuration du dispositif mis en place au sein du Groupe lors de l'élaboration de la DPEF. Le protocole a pour but notamment de faire appliquer les principes « **PERFECTE** » lors du processus de reporting des informations extra-financières : « **P**ertinence », « **E**xhaustivité », « **R**esponsabilité », « **F**iabilité des données », « **E**fficacité », « **C**onformité », « **T**ransparence », « **E**fficience ».

Il permet également d'assurer une concordance avec les autres rapports du Groupe, et de :

- » Décrire le processus de reporting extra-financier du Groupe BRL et de constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans le reporting RSE ;
- » Définir une méthodologie de collecte, de consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs impliqués ;
- » Apporter de la transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes internes et externes (notamment pour l'Organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification de la DPEF).

7.2. Construction du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires a été construit par le Directeur Général du Groupe, sur la base de la Stratégie « Horizon 2020 », qui décrit notamment les orientations métiers, marchés et clientèle. Il est actualisé annuellement et validé lors de l'établissement du rapport de gestion par le Conseil d'Administration de BRL. Enfin, il fait également l'objet d'une évaluation en Conseil d'Administration lors du bilan annuel d'avancement de la Stratégie du Groupe.

7.3. Période et périmètre de reporting

La période retenue pour la Déclaration de Performance Extra-Financière est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour le Groupe BRL (du 1er janvier au 31 décembre).

Les informations présentées dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière concernent les sociétés du Groupe BRL (BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie, BRL Espaces Naturels) à l'exception de BRL Madagascar, de BRLI Côte d'Ivoire et de We Consult en Ouganda, qui sont des sociétés de droit étranger et hors du périmètre France, et la société PREDICT Services (simple participation minoritaire). Elles portent donc soit au global sur l'ensemble des sociétés soit, lorsque cela est pertinent ou nécessaire, uniquement sur une société.

7.4. Définition et fiabilité des indicateurs de performance

Pour suivre l'avancement du déploiement de la politique RSE du Groupe et l'efficacité des mesures mises en œuvre, 14 indicateurs-clés de performance ont été retenus et sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus (« Présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL »).

Pour assurer la conformité et la cohérence des indicateurs de la DPEF, un protocole de reporting a été mis en place. Il décrit notamment pour chaque indicateur sa définition et son mode de calcul, son périmètre et la période de reporting attendue.

La relève des indicateurs est faite annuellement à l'occasion du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, et présentée à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes. Ces informations font par ailleurs l'objet d'une vérification annuelle par un Organisme Tiers Indépendant.

7.5. Outils de reporting

Les indicateurs de performance sont obtenus à l'aide de différents systèmes de collecte de données, et en fonction de leur nature :

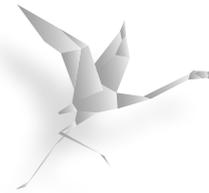
- » Les données environnementales viennent notamment des revues de processus encadrées menées dans le cadre de la certification ISO 14 001 de BRLE, ainsi que du rapport annuel du RHR, et des tableaux de suivi du Processus Qualité de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine ;
- » Les données sociales sont issues du logiciel de paie, du bilan social, du rapport de situation comparé, et des fiches individuelles «expression des besoins» (formation professionnelle) ;
- » Les données sociétales ont plusieurs sources telles que les tableaux de bord de la stratégie du Groupe, le tableau de suivi tenu dans le cadre du déploiement du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine, et de l'outil CRM de BRLI.

7.6. Exclusions

Du fait de l'activité du Groupe BRL et de ses sociétés, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 sur la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes :

- » la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- » la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Ces éléments n'ont donc pas été traités dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice 2020



*Ensemble, nous pouvons changer
le cours des choses*